



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

## Cent quatre-vingt-deuxième session

182 EX/INF.18 Rev.  
PARIS, le 16 septembre 2009  
Français seulement

Points 4, 5, 6 et 21 de l'ordre du jour provisoire

### INTRODUCTION ÉCRITE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU DÉBAT GÉNÉRAL DU CONSEIL EXÉCUTIF

#### I. INTRODUCTION

1. La mise en œuvre des programmes de l'UNESCO au cours des six derniers mois a fait l'objet d'actions significatives, qui sont détaillées dans les documents 182 EX/4 PART I-II + PART I ADD. Cependant, dans la mesure où l'introduction du Directeur général au débat général ne peut entrer dans les détails, l'objet de ce document est de mettre en lumière quelques-uns des points saillants concernant ces activités et de fournir de brefs éléments d'information sur leur contexte.

2. Depuis la 181<sup>e</sup> session du Conseil exécutif, le Directeur général a révisé à la baisse le Projet de programme et de budget pour 2010-2011 (35 C/5), en tenant compte des observations et recommandations du Conseil telles qu'elles figurent dans le document 35 C/6.

3. Le Projet de programme et de budget révisé (35 C/5 Rev.) soumis au Conseil présente un plafond budgétaire de 653 millions de dollars, soit une réduction de 18 millions de dollars par rapport aux 671 millions de dollars dans le 35 C/5 initial. Le Directeur général donnera plus de précisions à ce sujet dans son introduction au débat en plénière.

#### II. ASPECTS MARQUANTS DES ACTIVITÉS DE L'ORGANISATION DEPUIS LA DERNIÈRE SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF

##### Éducation

4. Un an après l'effondrement du système financier mondial, l'UNESCO met tout en œuvre pour engager la communauté internationale à conduire la croissance et le redressement économiques en investissant davantage dans l'Éducation pour tous (EPT) de qualité. Les bienfaits de l'éducation sont manifestes : l'accès aux possibilités d'apprentissage donne aux individus les moyens de mieux choisir leur vie, réduit la pauvreté et la faim et favorise la paix et le développement durable.

5. S'appuyant sur les résultats de la 8<sup>e</sup> réunion du Groupe de haut niveau sur l'EPT (Oslo, 14-16 décembre 2008) qui a réaffirmé l'importance du rôle de l'éducation dans le développement et a invité les gouvernements et les donateurs à fournir des ressources suffisantes, **l'UNESCO a multiplié ses efforts de plaidoyer en faveur de l'EPT.** Suite à l'appel lancé par le Directeur général aux dirigeants du G-8 pour qu'ils augmentent l'aide à l'éducation, le G-8 a réaffirmé son engagement vis-à-vis des objectifs de l'EPT lors du Sommet de l'Aquila, en juillet, promettant à nouveau qu'aucun pays ne verrait ses efforts pour réaliser l'EPT contrecarrés par le manque de ressources. Les participants au Forum des parlementaires arabes pour l'éducation, et au Forum

africain des parlementaires pour l'éducation, coparrainés par l'UNESCO (Le Caire, avril 2009 et Dakar, mai 2009 respectivement) ainsi qu'à la 17<sup>e</sup> Conférence des ministres de l'éducation du Commonwealth (Kuala Lumpur, juin 2009) se sont également engagés à accélérer l'action en faveur de l'EPT. Au plan local, l'UNESCO a participé activement cette année à la Semaine mondiale d'action (20-26 avril) qui a mobilisé près de 13 millions de personnes dans le monde en faveur de l'alphabétisation des jeunes et des adultes ainsi que de l'apprentissage tout au long de la vie. L'UNESCO participe également à l'initiative « promotion 2015 » conduite par la Campagne mondiale pour l'éducation, qui s'efforce de mettre à profit les prochaines grandes manifestations, comme la Coupe du monde de 2010 en Afrique du Sud, pour susciter une prise de conscience et des activités relatives à l'EPT.

6. L'UNESCO suit de près **les effets de la crise financière et économique** sur ces engagements. Les premières conclusions d'une enquête destinée à évaluer les incidences de la crise sur les dépenses publiques d'éducation, soumises à la présente session du Conseil dans le document 182 EX/INF.14, montrent que de nombreux pays en développement ne peuvent se permettre d'investir davantage dans l'éducation en augmentant leurs déficits publics. Le recours à l'aide extérieure risque donc de s'intensifier. Toutefois, les conclusions préliminaires du **Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2010** qui paraîtra en janvier 2010 à New York et aura pour thème « Atteindre et éduquer les plus marginalisés » montrent que, même si le niveau global de l'aide augmente, le risque est réel que l'écart par rapport aux engagements audacieux pris par les donateurs soit considérable. Le ralentissement de l'aide à l'éducation de base demeure un grave sujet de préoccupation.

7. Reconnaissant que la pénurie d'enseignants est un des principaux obstacles à la réalisation de l'EPT, le Groupe de haut niveau a approuvé à Oslo la création d'une **équipe spéciale internationale d'« Enseignants pour l'EPT »** dont l'UNESCO accueillera le secrétariat. Un comité directeur a été créé avec pour tâche de conseiller l'UNESCO et de guider les travaux du secrétariat. Les États membres ont été invités à désigner des points focaux pour l'équipe spéciale, ce que 60 d'entre eux ont déjà fait. Un réseau mondial ouvert à toutes les parties prenantes intéressées sera également mis sur pied et permettra d'échanger de bonnes pratiques et des politiques avisées sur les questions relatives aux enseignants. Un compte spécial multidonateurs a été constitué pour financer l'administration et les activités opérationnelles de l'équipe spéciale.

8. Les travaux préparatoires sont en cours en vue de la **9<sup>e</sup> réunion du Groupe de haut niveau** qui doit se tenir à Addis-Abeba (Éthiopie) du 23 au 25 février 2010, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine et le Gouvernement éthiopien. Les thèmes susceptibles d'être retenus pour cette réunion, y compris la suite donnée aux questions traitées à Oslo, ont été examinés à la réunion du Groupe consultatif international sur l'éducation pour tous tenue le 1<sup>er</sup> septembre. Dans l'esprit du Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2010, la 9<sup>e</sup> réunion du Groupe de haut niveau concentrera ses travaux sur les moyens d'atteindre les groupes marginalisés, et devrait s'attacher plus particulièrement aux questions du financement, des enseignants et de la coopération Sud-Sud. Cette réunion, qui se tiendra cinq ans avant la date butoir pour atteindre les objectifs de l'EPT et l'OMD relatif à l'éducation, sera également l'occasion de faire le bilan de l'ensemble des progrès de l'EPT et de déterminer les principaux défis qui restent à relever.

9. L'action mondiale de sensibilisation doit s'accompagner d'interventions efficaces et harmonisées sur le terrain. L'UNESCO a intensifié ses efforts pour renforcer **la coordination au niveau des pays entre les cinq institutions partenaires de l'EPT**. La lettre adressée conjointement en avril par les chefs de secrétariat des cinq institutions partenaires de l'EPT à tous les coordonnateurs résidents des Nations Unies et aux représentants des pays, dans laquelle ils demandent une meilleure coopération inter organisations sur les programmes relatifs à l'EPT, a eu pour effet de favoriser l'élaboration d'activités opérationnelles communes dans plusieurs pays, notamment en Asie centrale. L'UNESCO coordonne également le Réseau inter agences sur les modèles de simulation en éducation (INESM) qui fait fonction de centre d'échange d'informations sur tous les grands modèles de simulation et d'évaluation des coûts dans le domaine de

l'éducation ; elle contribue également aux exercices d'évaluation des besoins des pays et de planification.

10. Les documents relatifs à la **Stratégie d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale (UNESS)** constituent un outil très utile qui permet de mieux aligner l'action de l'UNESCO sur les besoins des États membres et de renforcer la coordination inter institutions au niveau des pays. Près de 90 documents relatifs à l'UNESS sont soit achevés, soit sur le point de l'être. Des synthèses régionales et mondiales de ces documents ont permis de déterminer sur une grande échelle les besoins et priorités dans les États membres, mettant en lumière des préoccupations communes comme l'augmentation de la demande au niveau post-primaire. De plus, les efforts de renforcement des capacités dans des domaines essentiels de la planification comme les systèmes d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE) ont permis à de nombreux pays de mieux suivre les progrès de l'EPT, et à un plus grand nombre d'États membres de soumettre à l'Institut de statistique de l'UNESCO des données actualisées et fiables sur l'éducation. L'Organisation a mis au point et est en train d'expérimenter un projet de directives opérationnelles pour le développement des capacités institutionnelles dans le domaine des politiques, de la planification et de la gestion.

11. L'UNESCO a intensifié sa participation à l'**Initiative pour la mise en œuvre accélérée de l'Éducation pour tous (IMOA-EPT)**, par exemple en assurant la coordination du processus de financement en Haïti et en aidant avec succès la République centrafricaine à obtenir des ressources au titre du Fonds catalytique de l'IMOA. En coopération avec l'UNICEF et le PNUD, l'Organisation a également aidé la Moldavie à élaborer une stratégie et un plan d'action sectoriels, lui permettant ainsi de devenir le premier pays à recevoir un financement pour l'EPT au titre de ce fonds afin de développer l'éducation et la protection de la petite enfance (EPPE). L'UNESCO participe activement aux grandes orientations de l'IMOA, recommandant instamment de rationaliser la hiérarchisation dans la sélection des pays bénéficiaires, de porter une plus grande attention aux sous-secteurs négligés, comme l'alphabétisation, et d'améliorer l'harmonisation en matière de développement des capacités, de planification et de gestion.

12. Les pays se tournent de plus en plus vers la mobilisation de sources de financement inédites au profit de l'EPT. Après quatre années de collaboration avec le Forum économique mondial, les résultats de la première phase de l'initiative de l'UNESCO **Partenariats pour l'éducation** (PfE) sont actuellement finalisés. Un guide de suivi et d'évaluation des multi partenariats a été publié et est diffusé actuellement. Le défi qui se pose à présent consiste à élaborer une stratégie de développement des capacités d'acteurs clés en matière d'instauration et de coordination de ces partenariats, amenant ainsi l'initiative vers sa phase suivante.

13. L'UNESCO continue à renforcer son rôle dans la promotion de l'accès à une éducation de qualité dans les États membres en **situation de conflit ou de catastrophe**. L'éducation est plus en plus perçue comme une priorité humanitaire, l'Organisation ayant tenu un rôle essentiel dans la création de pôles d'éducation humanitaires en Afghanistan et dans les territoires palestiniens occupés. L'UNESCO a également signalé aux autorités des agressions à l'encontre d'établissements, d'étudiants, du personnel et autres acteurs de l'éducation. Des publications telles que le 8e rapport annuel du Secrétaire général de l'ONU sur les enfants et les conflits armés, à laquelle l'UNESCO a contribué en présentant un rapport complet, et la préparation de la deuxième édition de « L'Éducation prise pour cible », jouent un rôle essentiel dans la sensibilisation aux violations du droit à l'éducation et dans la promotion de mesures politiques et juridiques résolues en vue de les empêcher. Un séminaire international d'experts, qui devrait se tenir à Paris du 28 septembre au 1<sup>er</sup> octobre, définira les perspectives de renforcement du suivi et de l'établissement de rapports concernant les attaques et en faveur de la fin de l'impunité.

14. Des progrès ont été accomplis concernant la stratégie pour la seconde moitié de la **Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable** (DEDD, 2015-2014), s'inspirant de la Déclaration de Bonn adoptée à la conférence d'examen à mi-parcours de la DEDD (31 mars – 2 avril 2009) et des conclusions du rapport mondial sur la mise

en œuvre de la DEDD, qui reçoit actuellement sa forme définitive. Le projet de stratégie définit cinq objectifs prioritaires : relever les défis mondiaux par le biais de l'éducation en vue du développement durable (EDD); développer les capacités, élaborer et partager les connaissances, plaider pour la cause de l'EDD et renforcer les synergies entre les initiatives éducatives et de développement. Un projet de feuille de route, qui fait actuellement l'objet de consultations entre des experts externes et des parties prenantes, est présenté au présent Conseil (document 182 EX/INF.10).

15. L'activité constante de plaidoyer menée dans le cadre de la **Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation** (DNUA, 2003-2012), par l'intermédiaire notamment des conférences régionales sur l'alphabétisation dans le monde organisées en 2007-2008, porte ses fruits et un rapport d'étape est soumis à ce propos au Conseil (182 EX/INF.6). La décision très bienvenue prise par l'E-9 de consacrer à cette question sa prochaine réunion, prévue au Nigéria en juin 2010, ainsi que le suivi de la réunion ministérielle consacrée aux enseignants qui s'est tenue en 2008 à Bali témoignent que l'importance de l'alphabétisation est de plus en plus largement reconnue à haut niveau. La célébration de la Journée internationale de l'alphabétisation, le 8 septembre, permettra d'attirer l'attention, à l'échelle mondiale, sur les effets autonomisants de l'alphabétisme pour les individus et sur son rôle dans la promotion d'un développement social équitable. Une cérémonie sera organisée au Siège de l'UNESCO à cette occasion et sera marquée par la remise du Prix d'alphabétisation de l'UNESCO 2009 à cinq projets novateurs mis en œuvre en Afghanistan, au Burkina Faso, en Inde, aux Philippines et au Bhoutan.

16. Au niveau des pays, l'**Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE)** continue de soutenir les États membres participants dans l'examen de leurs politiques et de leurs pratiques et dans l'élaboration de plans d'action nationaux visant à relever les principaux défis. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont notables, un nombre significatif de pays ayant fait preuve d'un engagement renouvelé en faveur de l'alphabétisation par la création de structures ministérielles spécialisées, la mise à jour de leurs politiques et un soutien budgétaire accru de la part de sources tant internes qu'externes. En 2010-2011, LIFE sera encore gérée par l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie, appuyée par les bureaux régionaux d'éducation et mise en œuvre par les bureaux hors Siège, le Siège assurant la coordination d'ensemble des activités d'alphabétisation. Une stratégie interne relative à l'alphabétisation est actuellement en cours d'élaboration en vue de garantir une gestion efficace du travail de l'UNESCO dans ce domaine. La mise en œuvre du Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation (LAMP) s'intensifiera prochainement grâce à des ressources fournies au titre du Fonds de la DNUA pour promouvoir l'alphabétisation dans le monde, créé avec une contribution de 2,55 millions de dollars apportée par les États-Unis d'Amérique.

17. Des mesures ont été prises en vue de donner suite aux recommandations de l'évaluation externe de l'**Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA)**, qui fait l'objet d'un rapport soumis au Conseil (182 EX/9). L'évaluation a observé que les 17 pays participant à l'Initiative avaient bénéficié d'une assistance technique ciblée dans les domaines de la conception et de l'amélioration des politiques et des pratiques relatives aux enseignants. Les évaluateurs ont notamment salué le passage du renforcement direct des capacités des enseignants à un soutien apporté plus en amont aux politiques. Dans son Programme et budget pour 2010-2011, le Directeur général a évoqué deux problèmes essentiels soulevés par l'évaluation, à savoir le faible niveau des ressources disponibles pour cette Initiative et le manque de clarté de la répartition interne du travail. Le montant des fonds destinés aux problèmes relatifs aux enseignants augmentera, tandis que la gestion de TTISSA sera décentralisée au Bureau de l'UNESCO à Dakar et Bureau régional pour l'éducation en Afrique (BREDA) et que la mission de l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) sera recentrée sur le soutien technique. Les ressources de l'IIRCA et du BREDA seront renforcées par les économies réalisées par le Centre européen de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur (CEPES) établi en Roumanie, qui sera pendant une période transitoire de deux ans intégralement financé par le Gouvernement roumain.

18. Plus de 50 pays bénéficient de l'**Initiative mondiale de l'ONUSIDA sur le VIH/SIDA et l'éducation (EDUSIDA)**, dont l'UNESCO est chef de file. Pour la première fois, la planification établie par l'Organisation dans le cadre du Budget-Plan de travail intégré pour 2010-2011 est gérée au niveau des pays et d'une manière transsectorielle. L'UNESCO utilise des fonds extrabudgétaires pour la création de plus d'une douzaine de postes hors Siège ayant pour objet de dispenser des conseils techniques de haute qualité, notamment dans des pays où l'Organisation n'a pas de présence permanente.

19. La **Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur** tenue à Paris du 5 au 8 juillet a réuni plus de 1 000 participants de 148 pays pour débattre de l'avenir de l'enseignement supérieur. Le communiqué final a réaffirmé le rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté et le développement durable. Appelant à des investissements propres à répondre à des demandes croissantes, les participants ont souligné qu'il importait d'améliorer les systèmes d'assurance-qualité, de renforcer l'enseignement supérieur et la recherche à l'échelle régionale, notamment en Afrique, et d'adapter la formation des enseignants aux besoins des individus et des sociétés du XXI<sup>e</sup> siècle. Une stratégie destinée à assurer un suivi systématique de la Conférence est en préparation et renforcera le rôle de l'UNESCO dans la recherche des tendances et le renforcement des capacités nationales dans le domaine de l'enseignement supérieur.

20. Dans le cadre du suivi de la 48<sup>e</sup> **Conférence internationale de l'éducation**, l'UNESCO a élaboré une série d'orientations politiques destinées à aider les États membres à bâtir des systèmes éducatifs inclusifs et lancera en novembre un projet visant à diffuser les bonnes pratiques en matière d'inclusion. Le 25 septembre 2009, le Groupe conjoint d'experts UNESCO (CR)/ECOSOC (CESCR) sur le suivi du droit à l'éducation examinera les aspects juridiques et pratiques de l'apprentissage en langue maternelle et multilingue, qui est un important facteur d'inclusion, en se fondant sur les débats engagés à l'occasion de la 10<sup>e</sup> réunion du Groupe, le 8 mai.

21. Compte tenu des inquiétudes causées par les risques sanitaires mondiaux liés au virus H1N1, la **sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VI)**, prévue à Belém, au Brésil, a été repoussée et se tiendra du 1<sup>er</sup> au 4 décembre. Ce délai a été mis à profit pour enrichir les travaux préparatoires à la Conférence et préparer le suivi de celle-ci. À partir de 154 rapports nationaux sur l'apprentissage des adultes, des rapports de synthèse régionaux ont été produits, ainsi qu'un rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes (GRALE). Ce rapport mondial – le premier de ce genre – identifie les principales évolutions qu'ont connues les politiques, la participation et les pratiques. S'ajoutant aux conclusions des conférences régionales qui ont réuni quelque 800 participants au Mexique, en République de Corée, au Kenya, en Hongrie et en Tunisie, il permettra de bien centrer les débats de CONFINTEA VI et de les fonder sur des faits. Un projet de document sur les résultats de la Conférence a été diffusé auprès des États membres.

22. Les recherches et l'expérience montrent que des programmes bien conçus d'éducation et de protection de la petite enfance ne sont pas seulement essentiels pour le développement de l'enfant et ses résultats scolaires à venir, mais qu'ils sont également l'un des moyens les plus efficaces de remédier aux situations défavorisées et de promouvoir la justice sociale et la croissance économique. L'UNESCO et la ville de Moscou organisent, conjointement avec la Fédération de Russie, la Conférence mondiale sur l'éducation et la protection de la petite enfance (EPPE) du 22 au 24 septembre 2010, en vue d'encourager le débat sur les politiques et l'échange de bonnes pratiques sur ce thème important. La Conférence, qui devrait réunir 1 200 participants issus des pouvoirs publics, de la société civile et du secteur privé, comportera une table ronde ministérielle. Elle mettra en lumière l'importance d'une approche intersectorielle des politiques et des pratiques d'EPPE.

23. La **Table ronde ministérielle sur l'éducation**, qui se tiendra durant la 35<sup>e</sup> session de la Conférence générale, les 8 et 9 octobre, est en cours de préparation. Elle évoquera les résultats et les recommandations des grandes conférences internationales sur l'éducation tenues en 2008-

2009, en vue d'identifier des mesures permettant de faire des systèmes éducatifs de véritables outils d'autonomisation individuelle et de transformation sociale. Afin de stimuler les débats, des orateurs principaux introduiront les trois sessions, qui seront consacrées aux savoirs, aux valeurs et aux compétences nécessaires dans les sociétés d'aujourd'hui et de demain, à l'édification de systèmes équitables et inclusifs en vue du développement durable et aux perspectives d'avenir. Les ministres de tous les États membres seront invités à y participer.

24. La crise économique mondiale a eu un profond impact sur les travailleurs sans qualification et vulnérables, en particulier sur les jeunes. Les occasions d'apprentissage offertes dans le cadre de l'**Enseignement et de la formation techniques et professionnels** (EFTP) peuvent contribuer d'une manière importante à les doter des compétences nécessaires pour réintégrer le marché du travail. Une version révisée de la nouvelle stratégie de l'UNESCO dans le domaine de l'EFTP pour 2010-2015, intégrant les commentaires formulés par les États membres, est présentée au Conseil (182 EX/INF.5). L'UNESCO s'est employée à mettre immédiatement en œuvre cette nouvelle stratégie. La première réunion interinstitutions sur l'EFTP, tenue au Siège en avril, a défini des domaines de coopération et réparti les responsabilités. Une seconde réunion s'est tenue en juin à la Fondation européenne pour la formation afin de mettre en commun les résultats préliminaires. Dans le cadre de la répartition du travail qui a été convenue, l'UNESCO a été chargée de tâches essentielles liées à la clarification conceptuelle, à l'examen des politiques, à l'amélioration des données, à la collecte des bonnes pratiques et au renforcement des capacités du personnel des institutions participantes.

25. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire Nord-Sud-Sud sont des moyens précieux d'accélérer les progrès en direction de l'éducation et de l'apprentissage pour tous tout au long de la vie. Le comité de pilotage du **Programme/Fonds de coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation** a sélectionné quatre projets régionaux propres à catalyser la collaboration dans des domaines prioritaires tels que l'éducation multilingue fondée sur la langue maternelle, la prévention des catastrophes au niveau des écoles, les TIC dans la formation des enseignants et l'alphabétisation et l'éducation non formelle, en vue de leur mise en œuvre immédiate. Les résultats préliminaires de ces projets, qui bénéficient de contributions volontaires fournies par neuf pays en développement, seront disponibles au cours du dernier trimestre de 2009. Une stratégie élaborée en vue de mobiliser d'autres soutiens pour ce fonds important est soumise au Conseil (182 EX/5 VIII).

### **Sciences exactes et naturelles**

26. Reconnaissant le rôle fondamental des sciences dans le développement durable, l'UNESCO a continué de promouvoir l'adoption d'approches interdisciplinaires pour aborder certaines questions clés telles que la gestion de l'eau douce, la biodiversité, les océans et le changement climatique ; elle a servi d'enclave pour l'échange de connaissances scientifiques et a continué à aider les États membres à renforcer leurs capacités scientifiques, ainsi qu'à fournir des conseils en matière de politiques scientifiques.

27. L'UNESCO a continué d'**assister les États membres africains** dans la formulation, la révision et/ou l'évaluation de leurs politiques scientifiques et technologiques nationales. À ce jour, 20 États membres ont fait des demandes officielles afin d'être aidés dans la mise en œuvre ou l'élaboration de procédures d'examen de leurs politiques scientifiques nationales au cours de l'exercice 2008-2009. Avec le soutien financier de l'Espagne, l'UNESCO a lancé le processus d'élaboration de politiques dans 13 de ces pays. Le document 182 EX/12 fait rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action de l'UNESCO à l'appui du Plan d'action consolidé de l'Union africaine pour la science et la technologie. La phase initiale, consacrée à l'évaluation de la situation concernant les systèmes relatifs aux sciences, aux technologies et aux innovations (STI), a été menée à terme au Bénin, au Burundi, en République centrafricaine, en Côte d'Ivoire, au Gabon, à Madagascar, au Soudan et au Zimbabwe. Le processus de formulation de politiques scientifiques se poursuit, la plupart des pays énumérés ci-dessus devant disposer de politiques avant la fin de 2009. L'UNESCO a en outre terminé d'élaborer les politiques scientifiques

arméniennes et albanaises et a engagé le processus de réforme du système STI en Azerbaïdjan, au Népal, en Jordanie et en Iraq.

28. Dans le domaine de l'**eau douce**, les États membres reconnaissent de plus en plus la contribution des centres relatifs à l'eau de catégorie 2 placés sous les auspices de l'Organisation à la mise en œuvre du programme de l'UNESCO. Les propositions de création de quatre nouveaux centres ont été approuvées par le Conseil exécutif et seront étudiées par la Conférence générale. Deux autres propositions seront examinées par le Conseil exécutif à sa 182<sup>e</sup> session : l'une portant sur la création du Centre international pour la gestion intégrée des ressources en eau (ICIWaRM), (proposée par les États-Unis d'Amérique) et l'autre, sur celle d'un centre d'écohydrologie pour l'Asie et le Pacifique (proposée par l'Indonésie). Si la création de ces centres est approuvée, le nombre total de centres relatifs à l'eau sera porté à 22.

29. Les travaux du PHI dans le domaine des **eaux souterraines transfrontalières** gagne une reconnaissance croissante suite au rôle de chef de file joué par l'UNESCO dans la célébration de la Journée mondiale de l'eau 2009 sur le thème des eaux transfrontalières. L'UNESCO a apporté une contribution majeure à la formulation du « droit des aquifères transfrontières », qui a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 63<sup>e</sup> session et qui servira de base à une future convention dans ce domaine. L'UNESCO a organisé des séances à ce sujet lors de la Semaine mondiale de l'eau (Stockholm, 16 au 22 août 2009).

30. Lors de cette même manifestation, les membres d'ONU-Eau ont adopté la nouvelle orientation proposée pour la quatrième édition du **Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau des Nations Unies** (WWDR-4) par le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP). Le nouveau rapport, qui sera publié en mars 2012 à l'occasion du sixième Forum mondial de l'eau (qui se tiendra à Marseille, France), aura pour thème principal « Gérer l'eau dans un contexte d'incertitude et de risque », et suivra une nouvelle structure, à laquelle seront notamment intégrés des comptes rendus sur les domaines problématiques et un exposé des perspectives régionales.

31. Le WWAP a accueilli, à son nouveau Siège de Pérouse (Italie), la **4<sup>e</sup> réunion d'experts des pays du G8 dans le domaine de l'eau et de l'assainissement** (du 27 au 29 avril 2009). Un document de réflexion, élaboré dans le cadre du Sommet du G8 de 2009 et intitulé « Water – the blue web that unites us », a présenté un bilan des progrès réalisés depuis le lancement du plan d'action relatif à l'eau, lors du Sommet du G8 de 2003 à Évian (France), et proposé des thèmes à débattre en priorité lors du Sommet du G8 de 2009 pour parvenir à des objectifs convenus au plan international en matière d'eau et d'assainissement.

32. À sa 21<sup>e</sup> session (tenue à la Réserve de biosphère de l'île de Jeju, République de Corée, du 25 au 29 mai 2009), le **Conseil international de coordination du Programme sur l'homme et la biosphère** a ajouté 22 nouveaux sites au Réseau mondial de réserves de biosphère, en portant ainsi le total à 553, répartis dans 107 pays. Un nouveau réseau de réserves de biosphère dans les zones côtières et les petites îles a été créé sous l'égide de la République de Corée et de l'Espagne pour traiter des questions de changement climatique et de durabilité. Le projet de coopération Sud-Sud pour le développement durable dans les régions tropicales humides a été lancé par la Chaire UNESCO de développement durable de l'Université fédérale du Pará, à Belém (Brésil), ainsi qu'à l'ERAIFT, en République démocratique du Congo, et à l'Institut indonésien des sciences, qui associera plusieurs universités indonésiennes à l'initiative.

33. À sa 25<sup>e</sup> session (tenue à Paris du 15 au 26 juin 2009), l'Assemblée de la **Commission océanographique intergouvernementale** (COI) a adopté pour le prochain exercice biennal un programme accordant la priorité à l'Afrique, à l'égalité entre les sexes et aux PEID. Les préparatifs du 50<sup>e</sup> anniversaire de la COI (en 2010-2011) sont bien entamés. La COI, conjointement avec le PNUE, ont récemment présenté les résultats des efforts déployés pendant trois ans par le Groupe d'experts pour la phase de démarrage du « Mécanisme des Nations Unies de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects

socioéconomiques » au Groupe de travail spécial plénier de l'Organisation des Nations Unies (Siège de l'ONU, du 31 août au 4 septembre 2009). Il s'agit-là de l'une des initiatives les plus complètes entreprise depuis des décennies en matière de gouvernance des océans, et le Groupe de travail spécial plénier recommandera en détail la marche à suivre à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 64<sup>e</sup> session concernant la réalisation de la toute première évaluation intégrée de l'état de l'environnement marin des océans mondiaux. La question de la gouvernance des océans sera aussi placée au centre des débats lors de la Table ronde ministérielle sur les océans de la Conférence générale, qui se tiendra les 12 et 13 octobre 2009.

34. Le programme de la COI relatif aux tsunamis a été très efficace en ce qu'il a permis de mettre en place trois nouveaux **systèmes d'alerte aux tsunamis**, outre celui qui existait déjà dans l'océan Pacifique, afin d'assurer une couverture mondiale des risques de tsunamis et autres aléas liés à l'océan. Suite au tsunami survenu dans l'Océan indien en décembre 2004, la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICEN) s'est mise d'accord avec l'UNESCO/COI pour fournir à l'échelle mondiale des données sismiques en temps réel aux centres d'alertes aux tsunamis afin d'améliorer la qualité des alertes aux tsunamis. Le document 182 EX/64 présente un projet de memorandum d'accord établissant des relations officielles entre les deux organisations afin d'offrir un meilleur accès aux données fournies par l'OTICEN aux quatre systèmes d'alerte aux tsunamis, et d'en améliorer la qualité. En février 2009, le système d'alerte aux tsunamis du Pacifique a décidé d'établir quatre groupes régionaux afin d'améliorer les capacités régionales de détection des tsunamis. Des progrès considérables sont accomplis dans le sud-est du Pacifique. En ce qui concerne le sud-ouest du Pacifique, le Groupe de travail régional, assisté par le Conseiller sismique principal de l'Unité des tsunamis de la COI a élaboré un plan détaillé visant à améliorer la couverture et la qualité du réseau sismique. Les représentants d'institutions nationales, de centres d'alerte, de donateurs et d'autres parties prenantes se réuniront au Vanuatu en octobre 2009 pour examiner ces plans.

35. Dans sa contribution à la **Stratégie internationale de prévention des catastrophes**, l'UNESCO a renforcé les réseaux internationaux et régionaux de partage des connaissances et de renforcement des capacités au service de la mitigation des risques de catastrophes par le biais de manifestations internationales, notamment la deuxième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe (tenue à Genève en juin 2009). L'Organisation a collaboré activement à la préparation et au lancement du Bilan mondial 2009 sur la réduction des risques de catastrophe. Au titre du programme relatif à la plate-forme internationale pour la réduction des catastrophes sismiques, soutenu par le Ministère de l'aménagement du territoire, du transport et du tourisme japonais, l'UNESCO a organisé un atelier international pour la réduction des risques de séismes à Istanbul (Turquie) en juillet 2009, auquel elle a invité des scientifiques de 10 pays ainsi que des représentants des autorités locales.

36. L'UNESCO mène des actions sur différents fronts sur la question du changement climatique. Par exemple, le rôle actif de l'UNESCO dans la troisième **Conférence mondiale sur le climat (CMC-3)**, coordonnée par l'Organisation météorologique mondiale et tenue à Genève (Suisse) du 31 août au 4 septembre 2009, a notamment pris la forme de contributions à l'élaboration du Cadre mondial pour les services climatologiques, à la séance de travail sur le climat et les océans, ainsi qu'au forum sur le renforcement des capacités, l'éducation et la formation qui a guidé la mise au point du nouveau Système mondial de services climatologiques. En outre, l'UNESCO a organisé le forum sur le genre et le changement climatique et, en marge de cette manifestation, un événement sur les eaux souterraines et le climat.

37. Un **séminaire international sur l'éducation au changement climatique**, organisé par l'UNESCO avec le soutien financier du Danemark, et tenu à Paris du 27 au 29 juillet 2009, a été l'occasion de débattre du rôle de l'éducation pour faire face au changement climatique, l'accent étant mis en particulier sur les défis auxquels sont confrontés les PEID. Les participants ont émis des recommandations sur la façon d'intégrer les questions relatives au changement climatique dans les programmes éducatifs et scolaires. Ils ont par ailleurs souligné la nécessité de disposer d'un mécanisme de centralisation unique pour les matériels pédagogiques relatifs au changement

climatique, notamment ceux permettant d'aborder les aspects éthiques et sociaux de ce thème. Le séminaire a offert une occasion exceptionnelle, en particulier pour les personnes venues des PEID, d'échanger expériences, bonnes pratiques, connaissances, outils et ressources dans le domaine de l'éducation au changement climatique.

38. En plus d'aborder la question du changement climatique sous l'angle de l'éducation, l'UNESCO mobilise les médias. C'est ainsi que l'UNESCO a organisé la première **Conférence internationale sur le thème « Radiotélévision et changement climatique »** à Paris, les 4 et 5 septembre 2009, en vue de souligner l'importance du rôle des médias pour sensibiliser l'opinion au changement climatique. Un compte-rendu de cette conférence est présenté aux paragraphes 74 et 75 ci-dessous.

39. Le 14 juillet 2009, l'équipe technique du Centre **SESAME** a produit le premier faisceau d'électrons à partir du microtron – composante clé, récemment installée, de la machine BESSY I offerte par l'Allemagne. Il s'agit-là d'une étape importante pour la machine ainsi que pour le projet dans son ensemble. Le Centre SESAME, premier grand centre international de recherche au Moyen-Orient, planifie des programmes dans les domaines de la biologie moléculaire structurale, des sciences moléculaires de l'environnement, des sciences des surfaces et des interfaces, des dispositifs micro électromécaniques, de l'imagerie par rayons X, de la microanalyse archéologique, de la caractérisation des matériaux, et des applications cliniques et médicales. Le Centre SESAME, qui a été créé sous les auspices de l'UNESCO, compte actuellement neuf membres (Bahreïn, Chypre, Égypte, Jordanie, République islamique d'Iran, Israël, Pakistan, Autorité palestinienne, Turquie) et 11 observateurs (Allemagne, États-Unis, France, Grèce, Italie, Japon, Koweït, Portugal, Fédération de Russie, Suède et Royaume-Uni).

40. Afin de mettre en évidence les **bienfaits des technologies de l'énergie renouvelable**, des projets pilotes visant à alimenter en électricité solaire deux écoles situées en zones rurales ont été mis en œuvre au Bénin. Les élèves et les enseignants ont ainsi pu s'éclairer et avoir accès aux outils pédagogiques modernes tels que l'Internet, ainsi qu'aux technologies de l'information et de la communication.

### **Sciences sociales et humaines**

41. Le Secteur des sciences sociales et humaines a mis un accent renouvelé sur le renforcement des capacités des pays en matière d'analyse, d'enseignement et de recherche, et l'instauration d'un dialogue soutenu entre chercheurs et responsables politiques. Le Secteur s'est en particulier penché sur les implications éthiques du changement climatique, les questions de droits de l'homme et d'égalité des genres, et les politiques de soutien à la jeunesse.

42. L'urgence d'une promotion plus poussée des principes énoncés dans la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme et d'un renforcement des capacités des États membres dans le domaine de la **bioéthique** a été un message important de la sixième session du Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB), organisée au Siège de l'UNESCO les 9 et 10 juillet 2009. Après avoir examiné le Rapport du Comité international de bioéthique (CIB) sur le clonage humain et la gouvernance internationale, les membres du CIGB ont décidé que le dialogue international sur la gouvernance internationale du clonage humain devait se poursuivre. La seizième session (ordinaire) du CIB, qui doit se tenir à Mexico du 23 au 25 novembre 2009, sera l'occasion de débattre plus avant la question du clonage humain et de la gouvernance internationale à la lumière des observations formulées par le CIGB à sa sixième session. Elle sera aussi l'occasion de mettre l'accent sur la bioéthique en Amérique latine et d'encourager les liens avec les réseaux latino-américains existant dans le domaine de la bioéthique. Enfin, le 11 juin 2009, le Directeur général a organisé une réunion d'information au Siège de l'Organisation sur les principales réalisations de l'UNESCO dans le domaine de la bioéthique ces dix dernières années.

43. Les implications éthiques du changement climatique, l'éthique de la science et l'enseignement de l'éthique de l'environnement ont été les principaux thèmes abordés lors de la **sixième session ordinaire de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)**, tenue à Kuala Lumpur (Malaisie), du 16 au 19 juin 2009. À l'issue de vastes consultations, la COMEST a mis la dernière main à un rapport sur les implications éthiques du changement climatique mondial (182 EX/INF.56) soulignant à la fois la nécessité d'adopter une démarche éthique dans le cadre du renforcement de la base de connaissances scientifiques, de la mitigation et de l'adaptation, et la possibilité de parvenir à un consensus sur des principes éthiques essentiels déjà consacrés par de grandes déclarations et conventions internationales. Dans ses recommandations finales, la COMEST a encouragé l'UNESCO à envisager la possibilité de mettre en place un cadre de principes éthiques relatifs au changement climatique. S'appuyant sur cette recommandation, le document 182 EX/56 invite le Conseil exécutif à examiner la faisabilité d'une déclaration universelle de principes éthiques en rapport avec le changement climatique.

44. Des progrès encourageants ont été accomplis dans la mise en œuvre et la promotion de la **Convention internationale contre le dopage dans le sport**, ratifiée à ce jour par 116 États membres de l'UNESCO de toutes les régions du monde. L'administration du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport sera le principal sujet de discussion de la deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention, qui sera organisée au Siège de l'UNESCO du 26 au 28 octobre prochain. Quelque 2 millions de dollars des États-Unis sont désormais disponibles au titre du Fonds, grâce aux généreuses contributions de plus de vingt États membres. Des projets ont déjà été approuvés en Albanie, à la Barbade, à la Jamaïque, au Mali, au Mozambique, aux Seychelles et en Uruguay.

45. Forte de la dynamique initiée par les célébrations du sixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'UNESCO a poursuivi ses activités dans le domaine des **droits de l'homme**. La troisième réunion d'experts sur le droit de bénéficier du progrès scientifique et de ses applications a été organisée par l'UNESCO en coopération avec le Centre de coopération universitaire en Europe pour les droits de l'homme et la démocratisation (Venise, 16-17 juillet 2009). Les conclusions de cette réunion devraient contribuer aux travaux du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR) des Nations Unies. Tirant parti de l'expérience de l'UNESCO dans le domaine de la gestion de l'eau et des travaux du Programme hydrologique international, une réunion d'experts sur les obligations en matière de droits de l'homme relatives à l'accès à l'eau potable et à des services d'assainissement a eu lieu au Siège les 7 et 8 juillet 2009. La réflexion sur les questions urgentes relatives aux droits de l'homme et les nouveaux défis éthiques et sociaux a progressé grâce à une table ronde organisée en coopération avec la délégation permanente de l'Argentine sur le thème « **Droits de l'homme et mémoire** » (Paris, 14 avril 2009), à une table ronde sur la justice sociale et les droits de l'homme organisée en coopération avec la délégation permanente de la République bolivarienne du Venezuela (Paris, 30 juin 2009), ainsi qu'à une conférence nationale sur les droits de l'homme tenue à Kaboul (Afghanistan), le 21 juillet 2009. Soucieuse de promouvoir un dialogue approfondi entre l'Afrique et le monde arabe sur les questions de démocratie et de droits de l'homme, l'UNESCO a également organisé au Siège, les 25 et 26 mai 2009, la première réunion du Comité d'orientation du Forum permanent de dialogue arabo-africain sur la démocratie et les droits humains.

46. **La crise financière mondiale et les politiques sociales destinées à en contrer les effets pervers**, en particulier pour les populations vulnérables, a été un point essentiel de l'ordre du jour du **Forum mondial des sciences sociales**, organisé à Bergen (Norvège) du 10 au 13 mai, ainsi que du 7<sup>e</sup> Forum des Ministres du Développement Social pour l'Amérique Latine et les Caraïbes, organisé à Quito (Équateur) du 27 au 29 août. La 9<sup>e</sup> session du Conseil intergouvernemental du Programme MOST se réunira à l'UNESCO du 28 au 30 septembre 2009, en vue de débattre plus avant des réponses nationales et internationales à la crise et du renforcement des liens entre la recherche en sciences sociales et l'élaboration des politiques.

47. C'est donc opportunément que le 4 septembre 2009, le Directeur général a tenu une réunion d'information au Siège afin de tirer un bilan de l'action intersectorielle menée par l'Organisation en matière de **sécurité humaine** et des différents projets mis en œuvre dans ce domaine, notamment par l'entremise du Fonds en dépôt des Nations Unies pour la sécurité humaine.

48. Dans le cadre de l'action de l'UNESCO en faveur des **droits des femmes et de l'égalité entre les sexes** dans les situations de post-conflit, et en vue de créer un Centre régional de recherche et documentation sur les femmes, le genre et la construction de la paix dans la région des Grands Lacs, l'UNESCO a organisé, en coopération avec le Gouvernement du Kenya, le deuxième Forum des ministres chargés de la condition féminine de la région des Grands Lacs (Mombasa, 2-5 juin).

49. Des réunions régionales de haut niveau sur **l'enseignement de la philosophie** se sont tenues pour la région arabe (Tunis (Tunisie), 11-12 mai 2009), l'Asie et le Pacifique (Manille (Philippines), 25-26 mai 2009), l'Amérique latine et les Caraïbes (Saint-Domingue (République dominicaine), 8-9 juin 2009), l'Afrique (Bamako (Mali), 1<sup>er</sup>-2 septembre 2009), et Port-Louis (République de Maurice), 7-8 septembre 2009). Ces réunions ont permis d'aborder les questions de la formation des enseignants, des cursus, des manuels et de l'enseignement de la philosophie, donnant lieu à l'adoption d'un certain nombre de recommandations tenant compte des priorités régionales identifiées.

50. Afin de promouvoir la contribution des jeunes à ses priorités stratégiques, l'UNESCO accueillera, du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2009, le **6<sup>e</sup> Forum des jeunes de l'UNESCO**, en tant que partie intégrante de la 35<sup>e</sup> session de la Conférence générale. Le Forum des jeunes réunira près de 200 jeunes délégués et abordera deux thèmes : « Investir pour sortir de la crise : vers un partenariat entre l'UNESCO et les organisations de jeunesse » et « La participation des jeunes : Le Forum des jeunes de l'UNESCO, une approche à long terme ». Le 3<sup>e</sup> Forum asiatique des jeunes de l'UNESCO (Gwangju, République de Corée, 2-7 juillet), qui portait sur le thème « Redéfinir notre avenir : en quête d'alternatives asiatiques », a servi à identifier des projets communautaires d'épanouissement de la jeunesse ou menés par des jeunes dans la région. En vue de soutenir l'élaboration de politiques publiques en faveur du développement de la jeunesse, l'UNESCO a organisé le 2<sup>e</sup> Forum des ministres et hauts responsables en charge de la jeunesse en Amérique centrale, du 21 au 22 août 2009, à San José (Costa Rica). Ce forum a donné lieu à un échange approfondi d'expériences et de bonnes pratiques en matière de prévention de la violence des jeunes entre les États d'Amérique centrale et des partenaires multilatéraux et bilatéraux.

## Culture

51. Les actions du Secteur de la culture ont continué de porter essentiellement sur la sauvegarde de la diversité culturelle par le biais de la promotion et de la mise en œuvre des instruments normatifs dont il a la charge, sur la promotion du dialogue interculturel et sur le rôle essentiel de la culture dans le développement.

52. Le **Comité intergouvernemental pour la promotion du retour des biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale** a tenu sa 15<sup>e</sup> session le 11 mai 2009 au Siège de l'UNESCO. Les trois dossiers concernant les marbres du Parthénon (Grèce–Royaume-Uni), le sphinx de Bogâzköy (Turquie–Allemagne) et le masque Makondé (Tanzanie–Suisse), ainsi que le Projet consolidé de règlement intérieur sur la médiation et la conciliation, ont été au cœur des discussions. Des propositions de stratégie pour les travaux futurs du Comité ont également été présentées à cette occasion.

53. Des progrès encourageants ont été constatés en matière de **lutte contre le trafic illicite de biens culturels**. La Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exploitation et le transfert de propriété illicites des biens culturels compte à ce jour 118 États parties. Par ailleurs, un atelier de formation pour les pays africains s'est tenu avec succès à Vicence (Italie), en juin 2009, avec le soutien de la coopération italienne. Dix pays

africains (21 participants) y étaient représentés. L'UNESCO développe actuellement une campagne audio-vidéo d'information et de sensibilisation par la réalisation d'un film de promotion sur la lutte de l'UNESCO contre le trafic illicite de biens culturels.

54. À sa 33<sup>e</sup> session (Séville, 22-30 juin 2009), le **Comité du patrimoine mondial** a inscrit 13 nouveaux biens sur la Liste du patrimoine mondial (2 sites naturels et 11 biens culturels) et a approuvé trois extensions. Pour la première fois, des biens du Burkina Faso, du Cap-Vert et du Kirghizistan ont été inscrits sur la Liste, qui compte désormais 890 biens dans 148 États parties. Ayant examiné 178 rapports sur l'état de conservation des biens, le Comité a retiré la Cité fortifiée de Bakou avec le palais des Chahs de Chirvan et la tour de la Vierge (Azerbaïdjan) de la Liste du patrimoine mondial en péril et y a inscrit le Réseau de réserves du Récif de la Barrière du Belize (Belize), le Parc national de Los Katíos (Colombie) et les Monuments historiques de Mtskheta (Géorgie). La Vallée de l'Elbe à Dresde a été retirée de la Liste du patrimoine mondial compte tenu de la poursuite de la construction du pont Waldschlösschen. L'application du mécanisme de suivi renforcé a été abandonnée en ce qui concerne le Sanctuaire historique de Machu Picchu (Pérou), le Port de la Lune à Bordeaux (France), Tombouctou (Mali), Samarkand - carrefour de cultures (Ouzbékistan) et la Réserve de faune à Okapis (République démocratique du Congo). Ce mécanisme s'applique désormais au Parc national du Manovo-Gounda St Floris (République centrafricaine) et continue de s'appliquer aux sept biens déjà concernés, notamment la Vieille Ville de Jérusalem. Le Comité a en outre poursuivi sa réflexion sur l'avenir de la Convention, soulignant la nécessité d'élaborer un plan stratégique global pour en guider la mise en œuvre au cours de la prochaine décennie.

55. Le **Rapport final de l'UNESCO sur l'évaluation des dommages à Babylone** a été présenté lors d'une conférence de presse à Paris le 9 juillet 2009. Produit par le Sous-Comité sur Babylone du Comité international de coordination de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel de l'Iraq (CIC), il contient une évaluation technique exhaustive des conditions actuelles sur le célèbre site archéologique et compile plusieurs rapports nationaux ainsi que les conclusions des deux inspections les plus récentes effectuées par des membres du Comité en 2008 et 2009. Une liste de recommandations pour la protection, la restauration et la gestion futures du site conclut le Rapport. Toutes les activités devraient être menées en vue d'inscrire, à terme, Babylone sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le Rapport a fait l'objet d'une large couverture médiatique internationale.

56. La quatrième session du **Comité pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé** (Siège de l'UNESCO, 27-29 mai) a élaboré et adopté le chapitre consacré à l'assistance internationale ainsi que les directives concernant l'utilisation du Fonds, achevant ainsi la préparation du Projet de Principes directeurs pour l'application du Deuxième Protocole de 1999 relatif à la Convention de La Haye de 1954. Une session extraordinaire d'une journée du Comité a été organisée le 2 septembre 2009 en vue de finaliser le Projet et de veiller à sa cohérence formelle en prévision de son adoption lors de la troisième Réunion des Parties au Deuxième Protocole au Siège de l'UNESCO du 23 au 25 novembre 2009.

57. Depuis son entrée en vigueur en janvier 2009, l'accent a été mis sur la promotion de la **Convention pour la protection du patrimoine culturel subaquatique** (2001), qui compte à ce jour 26 États parties. Deux réunions régionales visant à encourager la ratification de la Convention ont ainsi eu lieu respectivement les 20-21 avril 2009 au Cap (Afrique du Sud), et en septembre 2009 à Valparaiso (Chili). Une troisième réunion aura lieu en octobre 2009 à Zadar (Croatie). Un manuel destiné à expliquer et à diffuser les principes de l'Annexe de la Convention de 2001, financé par la Norvège, est également en préparation. Enfin, une réunion sur la construction de musées subaquatiques se tiendra à Baiheliang (République populaire de Chine), au printemps 2010.

58. Les 111 candidatures qui ont été reçues pour les premières inscriptions sur la Liste représentative du patrimoine immatériel de l'humanité ont été examinées par un organe subsidiaire du **Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine immatériel** en mai 2009. Ses

recommandations ont été transmises au Comité, qui prendra la décision concernant leur inscription lors de sa prochaine session qui se tiendra à Abou Dhabi (Émirats Arabes Unis) du 28 septembre au 2 octobre 2009. Treize dossiers pour inscription sur la Liste de sauvegarde urgente en 2009 ainsi que cinq dossiers concernant les programmes, projets et activités de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel reflétant le mieux les principes et objectifs de la Convention seront également présentés au Comité en vue de leur inscription. L'ordre du jour de cette prochaine session comporte également des compléments aux Directives opérationnelles de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003) concernant la visibilité, l'utilisation de l'emblème et les moyens d'accroître les ressources du Fonds. La Convention a été ratifiée à ce jour par 114 États.

59. La deuxième session ordinaire de la Conférence des Parties à la **Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles** (2005) s'est tenue à Paris les 15 et 16 juin 2009. Au cours de cette session, la Conférence a approuvé toutes les directives opérationnelles relatives aux articles 7, 8, 11, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 préparées à sa demande par le Comité. Elle a demandé au Comité de poursuivre son travail : préparer des directives opérationnelles pour les articles 9, 10 et 19 et sur des mesures visant à augmenter la visibilité et la promotion de la Convention ; élaborer une stratégie de levée de fonds pour le Fonds international pour la diversité culturelle et une stratégie de ratification. La Conférence des Parties a également renouvelé la moitié des membres du Comité, approuvé le Règlement intérieur du Comité intergouvernemental et pris note du rapport de ce dernier sur ses activités et décisions. La Convention a été ratifiée à ce jour par 99 États et la Communauté européenne.

60. Le 7<sup>e</sup> **Sommet des chefs d'État de l'Europe du Sud-Est** s'est tenu les 3 et 4 juin à Cetinje (Monténégro) autour du thème de la gestion de la diversité du patrimoine et de sa promotion touristique. Le Sommet était coorganisé par le Conseil de l'Europe et l'UNESCO et placé sous les auspices du Président monténégrin, Filip Vujanović. Les participants ont adopté la Déclaration de Cetinje, qui propose notamment des directives pour une future coopération en matière de promotion du patrimoine culturel et du tourisme durable dans la région.

61. Comme suite à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies priant l'UNESCO, en consultation avec les États membres et au moyen de ressources extrabudgétaires, de jouer un rôle de premier plan dans les préparatifs de la célébration de **l'Année internationale du rapprochement des cultures (2010)**, des consultations ont été entreprises auprès des États membres et des principaux partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux en vue d'élaborer un Plan d'action pour la préparation de la célébration de l'Année 2010. L'Alliance des civilisations a fourni une contribution substantielle à l'élaboration de ce plan. Le projet de Plan d'action est présenté au Conseil exécutif lors de sa présente session (document 182 EX/16).

62. Compte tenu de l'importance accordée aux **langues africaines** dans le processus d'intégration régionale par le FOSRASUN III (Tripoli, février 2009), l'UNESCO élabore actuellement un projet intitulé « Promotion des principales langues africaines » avec le soutien financier de la Jamahiriya arabe libyenne.

63. Dans le cadre de la préparation de la **Seconde conférence mondiale sur l'éducation artistique**, qui aura lieu à Séoul en mai 2010, coorganisée par l'UNESCO et la République de Corée, le Comité d'organisation s'est réuni à deux reprises et un Comité consultatif international d'experts a été convoqué les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2009. Les trente spécialistes choisis pour la diversité de leurs compétences et la variété de leurs origines, ont enrichi de leurs suggestions le projet établi par les coorganisateur. Celui-ci s'appuie aussi sur les nombreuses consultations menées à travers le monde à l'initiative des commissions nationales et des ONG. L'accent sera mis sur le suivi de la Feuille de route élaborée lors de la Première conférence mondiale, à Lisbonne, en 2006, sur les dimensions socioculturelles de l'éducation artistique.

64. Depuis la relance, en 2008, du **Réseau des Villes créatives**, le nombre des villes membres est passé en moins d'un an de neuf à dix-neuf. Les trois dernières villes admises par le Directeur

général ont été Ghent (Belgique), Bradford (Royaume-Uni) et Kanazawa (Japon). Les représentants des villes se sont réunis à Lyon, ville membre au titre des arts numériques, du 15 au 17 juin 2009 et ont élaboré, avec l'UNESCO, de nouvelles lignes d'action pour leur coopération à venir. Elles ont aussi posé les bases de la Conférence internationale sur le thème des « nouvelles technologies, nouveaux médias et synergie des villes créatives » qui aura lieu en décembre 2010, à l'invitation de la ville de Shenzhen (République populaire de Chine).

65. Dans le cadre du **Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement**, les 18 programmes conjoints approuvés sous le volet thématique « culture et développement » ont débuté leur phase d'exécution, l'UNESCO ayant reçu 13 millions de dollars pour la première année de mise en œuvre de ces programmes de 3 ans. L'UNESCO est l'agence chef de file de 13 de ces programmes conjoints. De plus, suite à la réunion des huit convocateurs des volets thématiques financés par le Fonds accueillie par l'Organisation en avril 2009, l'UNESCO est en train de concevoir un mécanisme pilote de partage des connaissances sur les questions de culture et développement destiné à l'ensemble du système des Nations Unies.

66. Au cours du second trimestre 2009, le **Rapport mondial sur la diversité culturelle** a été finalisé. Un projet de recommandations a été distribué à la mi-juin aux délégations permanentes et a fait l'objet d'un débat à l'occasion d'une réunion d'information qui s'est tenue le 23 juillet 2009. Sur la base des commentaires reçus et des remarques échangées, le Résumé exécutif du Rapport mondial a été finalisé. Le lancement de la version anglaise du rapport est prévu début octobre 2009 (le Résumé exécutif sera, lui, disponible dans les six langues officielles de l'Organisation).

67. L'UNESCO organise, en coopération avec le Gouvernement italien, la région Lombardie et la municipalité de Monza, un **Forum mondial sur la culture et les industries culturelles**. Ce forum, qui aura lieu à la Villa Reale, à Monza (Italie), du 24 au 26 septembre 2009, permettra de rassembler décideurs, créateurs et représentants du secteur privé pour discuter de la place de la culture dans et pour le développement. Les thèmes spécifiques varieront d'une édition à l'autre. Le thème principal du forum portera sur « Créativité, innovation, excellence : de l'artisanat à l'industrie de la mode et du design ».

## **Communication et information**

68. Les activités de l'UNESCO dans le domaine de la communication et de l'information ont été mises en œuvre dans le cadre du suivi du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), l'accent étant placé sur l'amélioration de l'accès universel à l'information et au savoir et sur la promotion des médias et des info structures pluralistes, libres et indépendants. Une réunion d'information organisée à l'intention des délégations permanentes le 1<sup>er</sup> septembre a fourni des renseignements détaillés sur la participation de l'UNESCO au suivi et à la mise en œuvre du SMSI.

69. Du 18 au 22 mai 2009, l'UNESCO, l'UIT et la CNUCED ont coorganisé le **Forum du SMSI 2009** à Genève (Suisse). S'inspirant de la tradition des réunions du SMSI qui ont lieu tous les ans en mai depuis 2006, la manifestation a lancé avec succès un nouveau mode de consultation et de réunion pour redonner de l'élan au processus post-SMSI. Lors du forum, l'UNESCO a présenté une plate-forme communautaire en ligne ([www.wsis-community.org](http://www.wsis-community.org)) qui se présente comme les réseaux sociaux et doit faciliter l'interaction entre les parties prenantes.

70. En sa qualité de co-présidente du **Groupe des Nations Unies sur la société de l'information**, l'UNESCO a contribué à garantir la coordination des activités du SMSI à l'échelle du système des Nations Unies. Elle a également contribué au débat mondial sur la **gouvernance de l'Internet** par le biais du Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI) et de son Groupe consultatif multiparties prenantes. L'action que l'UNESCO mène avec l'Internet Corporation for

Assigned Names and Numbers pour apporter son savoir-faire dans la mise en œuvre des codes de pays des noms de domaine Internet en caractères non latins se poursuit.

71. L'application du nouveau Plan stratégique du **Programme Information pour tous** (PIPT) qui a été approuvé par le Conseil exécutif à sa 181<sup>e</sup> session est en cours et des groupes de travail ont été créés pour aider le Conseil du PIPT dans la planification et l'exécution des activités prioritaires. Un Observatoire en ligne sur la société de l'information a été lancé à l'adresse <http://ifap-is-observatory.ittk.hu/> et le travail progresse dans l'élaboration de modèles de politiques de l'information.

72. Le 31 juillet, sur recommandation du Comité consultatif international du **Programme de l'UNESCO Mémoire du monde** (CCI) à sa 9<sup>e</sup> session à Bridgetown (Barbade), le Directeur général a annoncé 35 nouvelles inscriptions au Registre de la Mémoire du monde. Le Directeur général a également annoncé le lauréat du Prix UNESCO/Jikji Mémoire du monde 2009 : les Archives nationales de Malaisie en reconnaissance de ses programmes d'information, d'éducation et de formation dans le domaine de la préservation dans la région Asie.

73. L'action de sensibilisation menée par l'UNESCO en faveur de la liberté d'expression en tant que droit de l'homme fondamental a atteint son point culminant avec la célébration de la **Journée mondiale de la liberté de la presse** le 3 mai dernier et les différentes manifestations organisées dans le monde entier pour l'occasion, y compris au Siège de l'ONU. Le Directeur général a décerné le Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano 2009 à titre posthume au journaliste sri-lankais Lasantha Wickrematunge à l'occasion d'une cérémonie qui s'est déroulée à Doha (Qatar). Une conférence internationale organisée sous le patronage de S. A. Sheikha Mozah Bint Nasser Al-Missned à cette occasion a réuni près de 250 participants de toutes les régions, notamment des professionnels des médias et des représentants d'organisations non gouvernementales de défense des droits civiques. La Déclaration de Doha qui en résulte souligne que des médias indépendants et pluralistes sont indispensables pour assurer la transparence, l'obligation de rendre des comptes et la participation qui sont des éléments fondamentaux pour une bonne gouvernance et un développement fondé sur les droits de l'homme. Elle note par ailleurs que les libertés d'opinion et d'expression sont essentielles dans des sociétés libres et démocratiques, contribuent à une meilleure compréhension des cultures et favorisent le dialogue entre celles-ci.

74. S'agissant de l'assistance de l'UNESCO aux **médias**, une attention particulière a été accordée au développement des capacités dans le domaine de la communication d'informations scientifiques, en particulier en ce qui concerne les questions liées au changement climatique. Dans ce contexte, l'UNESCO a organisé la première Conférence internationale « Radiotélévision et changement climatique : une mission de service public » à Paris les 4 et 5 septembre 2009. La réunion a cherché à mettre en avant la mission de service public des organes de radiodiffusion en matière de sensibilisation au changement climatique et à accroître la coopération entre les organismes de radiodiffusion nationaux à cette fin. Organisée en coopération avec le PNUE et l'UNCC, la réunion a réuni les directeurs d'une centaine d'organismes nationaux de radiodiffusion venus du monde entier. L'UNESCO a réussi à créer des partenariats avec plusieurs organisations – notamment la BBC, France Télévisions et les sociétés de production Dansk AV Produktion et Ki-Productions – en vue de fournir aux radiodiffuseurs nationaux des pays en développement divers matériels et ressources audiovisuels de qualité libres de droit sur le changement climatique.

75. Les exemples ci-après illustrent aussi l'aide apportée par l'UNESCO à la présentation par les médias d'informations sur le changement climatique : (i) l'atelier « Informations sur le changement climatique », organisé le 29 juin en coopération avec la Commission nationale britannique pour l'UNESCO à la Geographical Society de Londres dans le cadre de la 6<sup>e</sup> Conférence mondiale des journalistes scientifiques ; (ii) deux ateliers en Asie centrale (Almaty, 1-3 juillet et Douchanbé, 6-8 juillet) ; (iii) l'accord signé avec la Commission de l'Union africaine en vue de renforcer la formation journalistique dans les sciences et la technologie par le biais de centres potentiels d'excellence pour la formation au journalisme en Afrique identifiés par l'UNESCO.

76. Dans le cadre du suivi de la résolution adoptée par le Conseil intergouvernemental du **Programme international pour le développement de la communication** (PIDC), il a été demandé aux États membres de fournir des informations sur des enquêtes judiciaires diligentées sur chaque meurtre condamné par le Directeur général. Plusieurs pays concernés par les meurtres de 121 journalistes en 2006 et 2007 doivent encore apporter leur contribution au rapport qui sera présenté au Conseil à l'occasion de sa prochaine réunion en mars 2010.

77. L'UNESCO a continué à **aider les médias dans des situations de conflit et de post-conflit** en se concentrant sur les questions de sécurité, la mise en place d'une législation sur les médias, les reportages sur des sujets liés à des conflits, les normes éthiques et professionnelles ainsi que la couverture des élections et l'importance de donner la parole aux communautés marginalisées. L'UNESCO a publié un Guide pratique du journaliste à l'usage des journalistes travaillant dans des zones de conflit en coopération avec Reporters sans Frontières, un nouveau programme et un manuel sur la couverture des conflits et elle a lancé un projet pilote au Bangladesh sur l'utilisation des médias communautaires pour la fourniture d'informations humanitaires dans les situations de post-catastrophe.

78. Les préparatifs sont en cours pour l'organisation d'une **Conférence mondiale sur le pouvoir de la paix** qui étudiera les options pratiques pour mettre les médias et les TIC au service de la paix dans un monde qui change. La conférence, qui se tiendra à Bangkok en octobre 2009, est coorganisée avec la Commission nationale thaïlandaise pour l'UNESCO. L'Organisation continue par ailleurs à soutenir le Prix « Médias sans frontières » qui est décerné à de jeunes journalistes de la télévision et de l'Internet qui œuvrent en faveur du dialogue culturel et de la réconciliation.

## Égalité des genres

79. Depuis l'adoption par le Conseil à sa 181<sup>e</sup> session du **Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité entre les sexes** pour 2008-2013, les questions relatives à l'autonomisation des femmes et la réalisation de l'égalité entre les sexes ont été systématiquement intégrées aux principaux documents et initiatives stratégiques et d'orientation de l'Organisation. On peut citer en exemple l'organisation par l'UNESCO du Forum sur le genre et le changement climatique qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2009 dans le cadre de la troisième Conférence mondiale sur le climat. Coparrainé par l'OMM, le PNUD, le PNUE, la FAO, l'UICN et la Global Gender and Climate Alliance (GGCA) (alliance mondiale sur le genre et le climat), ce forum a examiné les liens entre les questions du climat et de l'égalité des sexes, en particulier le rôle des femmes comme agents efficaces de changement et le renforcement de leurs capacités pour faire face au changement climatique. Un rapport séparé sur les actions menées par l'UNESCO en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité entre les sexes va être présenté à la Conférence générale (35 C/INF. 21). Ce rapport fournit une évaluation globale de janvier 2008 à juillet 2009 des actions menées par l'UNESCO sur (i) les tendances générales en matière d'autonomisation des femmes et d'égalité entre les sexes ; (ii) les mesures mises en œuvre par les secteurs de programme en dans ces domaines et les progrès réalisés vers les résultats définis dans le Plan d'action pour l'égalité des sexes. Il expose également brièvement les problèmes majeurs et les enseignements tirés ainsi que les difficultés à résoudre.

80. L'UNESCO a continué à coopérer avec les autres organismes des Nations Unies pour promouvoir l'égalité entre les sexes, notamment dans le contexte du processus « Unis dans l'action ». Des formations ont été proposées aux équipes de pays des Nations Unies en Chine et au Viet Nam. Ces mesures étaient aussi fondées sur le programme de formation et de développement des capacités d'intégration de la problématique de l'égalité entre les sexes de l'UNESCO, lancé en septembre 2005. Proposé sous la forme de modules de formation indépendants, ce programme de formation est de plus en plus utilisé par les autres organismes des Nations Unies, en particulier au niveau des pays.

## Afrique

81. Les nombreuses actions spécifiques dont il est rendu compte dans les rubriques sectorielles précédentes témoignent de la haute priorité accordée à l'Afrique et à son développement dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO. Dans le même esprit, l'Organisation a accentué sa contribution à l'intégration régionale dans le cadre de ses partenariats avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales.

82. Les visites rendues au Siège de l'Organisation durant la période considérée par les présidents Thomas Boni Yayi du Bénin (à l'occasion de la 181<sup>e</sup> session du Conseil exécutif), Abdoulaye Wade du Sénégal et Pedro Pires du Cap-Vert (lors de la remise du Prix Houphouët-Boigny pour la paix au président du Brésil), ainsi que celle de M. Nahas Angula, Premier ministre de Namibie (dans le cadre de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur), attestent de l'importance accordée à cette coopération au plus haut niveau.

83. L'édition 2009 de la Semaine de l'Afrique, inaugurée par le Directeur général le 25 mai 2009, sur le thème « l'Afrique dans sa dynamique culturelle et sportive » a été très appréciée par l'ensemble du Groupe africain à l'UNESCO. De nombreuses manifestations ont ponctué cette semaine africaine, qui s'est achevée le 29 mai sur une conférence du Président de la République du Mali, M. Amadou Toumani Touré consacrée à « la gestion des conflits, le cas du Mali ».

84. À l'invitation du Président de la Commission de l'Union africaine, M. Jean Ping, et du Président en exercice de l'UA, le Président Mouammar Kadhafi, le Directeur général s'est rendu au 13<sup>e</sup> Sommet de l'Union africaine, qui s'est tenu du 1<sup>er</sup> au 3 juillet 2009 à Syrte (Jamahiriya arabe Libyenne). Participant pour la quatrième fois à ces rencontres au Sommet, il a rencontré de nombreux chefs d'État et de gouvernement du continent et dressé le bilan de la fructueuse coopération entretenue avec l'UA. À cette occasion, le Directeur général, qui a souligné son regret de n'avoir pu se rendre comme prévu en Somalie, a remercié le Président de la Somalie pour son invitation renouvelée à ce rendre dans ce pays, le dernier du continent africain encore non visité au cours de son mandat. Le Sommet de Syrte s'est conclu sur l'adoption de deux décisions importantes concernant l'UNESCO, sur l'Université panafricaine et sur l'Histoire générale de l'Afrique

85. Dans le même ordre d'idées, la visite le 15 juin 2009 de M. Ibrahim Assane Mayaki, récemment nommé Secrétaire exécutif du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), a été l'occasion de présenter le processus d'intégration du NEPAD dans les structures de l'Union africaine et de conforter le soutien de l'UNESCO à ce programme par le biais du Comité UNESCO/NEPAD.

86. La signature au Siège, le 26 mai 2009, d'un accord de coopération entre le Directeur général et le Secrétaire général de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), M. Habib Ben Yahia (UMA), est venue compléter la série des accords de coopération conclus par l'UNESCO avec l'ensemble des huit Communautés économiques régionales (CER) officiellement reconnues par l'UA.

### Action menée dans les situations de post-conflit et de post-catastrophe naturelle

87. Le Directeur général a effectué sa première visite officielle en **Iraq**, le 7 mai 2009, accompagné par S. A. al Cheikha Mozah bint Nasser Al Misned, Première Dame du Qatar et envoyée spéciale de l'UNESCO pour l'éducation de base et l'enseignement supérieur. Trois accords ont été signés avec les autorités iraqiennes : le premier pour soutenir une campagne de réduction de l'analphabétisme de 50 % en cinq ans, le deuxième en vue de développer la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur grâce à la création d'instituts d'archéologie dans les universités de Samara et Kofa et le troisième en faveur de la restauration du Minaret Al-Malawyah et de la grande mosquée de Samara, inscrits en 2007 sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Le 8 juillet 2009, le Directeur général a signé au Siège de l'UNESCO un accord-cadre de 26,6 millions dollars des États-Unis avec le bureau de S. A. al Cheikha Mozah

en faveur de l'éducation dans les zones de crise, dont 23,8 dollars des États-Unis seront utilisés pour appuyer le système éducatif iraquien, en mettant l'accent sur la réhabilitation du système de l'enseignement supérieur, l'élaboration de nouveaux programmes scolaires, l'alphabétisation et l'éducation non formelle, ainsi que sur la formation des enseignants.

88. Dans les **territoires palestiniens**, l'assistance de l'UNESCO a poursuivi ses efforts vers les domaines de l'éducation, de la culture et de la communication. L'UNESCO a commencé à dispenser l'aide humanitaire pour un relèvement rapide afin de répondre aux besoins prioritaires sur le terrain, dans la bande de Gaza. Au titre de l'accord-cadre signé avec S.A. al Cheikha Mozah, des fonds supplémentaires d'un montant de 2,8 millions dollars des États-Unis ont été alloués aux cinq projets éducatifs d'urgence de l'UNESCO s'inscrivant dans le cadre de l'Appel éclair des Nations Unies pour Gaza, visant à restaurer une éducation et des services éducatifs de qualité, notamment dans l'enseignement secondaire et supérieur.

89. Le programme d'aide de l'UNESCO pour le **Liban** a été approuvé par le Premier ministre M. Siniora, le 2 avril 2009. Un mécanisme conjoint UNESCO-Liban de mobilisation de fonds aura pour but de collecter 20,7 millions dollars des États-Unis au profit de 15 propositions de projets portant sur trois domaines prioritaires : renforcer les capacités de réaction du Liban en cas de crise, moderniser les services clés du secteur public et créer des passerelles pour transcender la diversité. Dans le cadre de son action visant à accroître la connaissance et la compréhension des normes internationales et leur application au Liban, l'UNESCO a organisé un séminaire à Beyrouth, en août, sur les Normes minimales d'éducation dans les situations d'urgence, les crises chroniques et la reconstruction rapide du Réseau interinstitutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence (INEE), à l'intention des planificateurs et décideurs des institutions du système des Nations Unies, des ONG, des donateurs et des ministères. Des formations destinées au Ministère de l'éducation et des initiatives favorisant la coordination et la coopération interinstitutionnelles au Liban seront menées à bien à la suite du séminaire. Le bureau de l'UNESCO à Beyrouth participe à la planification et la mise en œuvre de plusieurs formations à venir sur les Normes minimales de l'INEE, en coopération avec d'autres bureaux de l'UNESCO dans la région et des partenaires nationaux et régionaux. L'UNESCO contribue également au projet du Fonds pour la réalisation des OMD « Prévention des conflits et consolidation de la paix dans le Nord du Liban », qui organise des formations et des activités hors programme en vue de mobiliser le potentiel des jeunes, véritables agents du changement au niveau local.

90. Au **Pakistan**, l'aide de l'UNESCO a continué à se consacrer aux domaines de l'éducation, de la culture et de la communication, en accordant un soutien important aux zones du pays touchées par le tremblement de terre et dans le domaine de la gestion du risque de catastrophes. À la suite de la migration massive d'environ 3,2 millions de personnes déplacées au début de l'année, l'UNESCO a proposé plusieurs projets en matière d'éducation et de communication dans le cadre du Plan d'intervention humanitaire du Pakistan. Un programme radiophonique de grande portée pour les personnes déplacées (200 000 dollars des États-Unis) est en cours de réalisation. En partenariat avec le PAM, l'UNESCO soutient un programme de « journées de l'école » à l'occasion desquelles la distribution de nourriture aux familles d'étudiants s'accompagne de dons de fournitures scolaires et de formations destinées aux comités de gestion des écoles et aux directeurs. Dans le cadre du programme financé par l'USAid pour l'amélioration de la formation des enseignants, l'UNESCO et le Ministère de l'éducation ont inauguré avec succès les premières normes nationales pour les enseignants, ainsi que les premières normes nationales d'accréditation des établissements de formation des enseignants.

91. L'UNESCO a amplifié son soutien au **Soudan** par l'intermédiaire du Bureau de Khartoum et de l'Antenne de Juba. Dans le domaine de l'éducation, l'accent est mis sur la formation en vue du renforcement des compétences nationales en matière de planification. En août, à la demande du Gouvernement soudanais, le Bureau a engagé la revue des niveaux primaire, secondaire et supérieur du système d'enseignement. Les résultats de cette analyse globale permettront l'élaboration de principes directeurs et d'un plan-cadre. Un projet de réforme de l'enseignement supérieur a également été lancé à l'aide d'un financement de 100 000 dollars des fonds en dépôt

japonais. Une mission a été envoyée au Darfour en juillet 2009 pour étudier les possibilités de soutien au développement des compétences techniques dans le système éducatif par le biais de la formation et de la planification, notamment aux niveaux secondaire et supérieur, ainsi que dans la formation technique et professionnelle et l'éducation non formelle. Par ailleurs, le Bureau étudie les moyens d'intégrer les traditions culturelles et le dialogue interreligieux dans le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration d'anciens combattants. Enfin, pour la première fois depuis la signature de l'Accord de paix global, tous les groupes ethniques du Sud-Soudan ont pu être réunis à l'occasion d'un festival organisé pour la Journée mondiale de la diversité culturelle, en juin 2009.

92. En **Somalie**, le Programme intégré pour le renforcement de l'éducation secondaire (IPSOS) financé par la Commission européenne (CE) s'est achevé le 31 juin 2009. Son objectif était d'améliorer la participation et la qualité de l'éducation secondaire, particulièrement chez les jeunes filles. Un projet de 1 083 000 dollars des États-Unis dans le cadre du partenariat stratégique UNESCO-UNICEF-DFID pour le relèvement et le développement de l'éducation est en cours de réalisation, le programme PEER de l'UNESCO s'attachant à élaborer des systèmes éducatifs de base, y compris la supervision, la gestion et l'évaluation des supports d'enseignement et d'apprentissage.

93. En **Côte d'Ivoire**, la mise en œuvre du Programme global d'appui spécial post-conflit s'est poursuivie par le biais de différents projets, dont ceux intitulés « Demande d'appui à la Direction des examens et concours du Ministère de l'éducation nationale en vue de l'archivage numérique des documents et de l'informatisation des services de la Direction », et « Pour une efficacité accrue et reconnue de l'action des parents d'élèves et étudiants de Côte d'Ivoire ». La mise en place d'un Campus virtuel national a été engagée, et des activités ont été développées dans le cadre du projet régional UNESCO/CEDEAO/BAD d'Éducation à la culture de la paix, aux droits humains, à la citoyenneté, à la démocratie, à la compréhension interculturelle et à l'intégration régionale dans les pays en situation de crise et post-crise.

94. Au **Liberia** et en **Sierra Leone**, la coopération avec ces pays s'est renforcée, notamment dans le domaine de l'éducation, grâce au renforcement de l'Antenne de l'UNESCO à Monrovia. La collaboration avec le Ministère de l'éducation du Libéria a permis de mener à bien différentes activités, dont la finalisation de la revue du secteur éducatif et celle du plan national éducatif pour 2009-2015, la préparation d'un plan de renforcement des capacités institutionnelles et de formation d'experts nationaux et le lancement d'un nouveau projet de formation technique et professionnelle pour les anciens combattants, les personnes handicapées et les jeunes à risque.

95. Dans le contexte de l'Appel de fonds d'urgence lancé par les Nations Unies en septembre 2008 à la suite des ouragans qui ont frappé **Haïti**, l'UNESCO a mobilisé 100 000 dollars pour l'achat de kits pédagogiques pour l'année scolaire 2009-2010 destinées aux écoliers de Jacmel, dans le sud-est du pays. Le bureau de Port-au-Prince continuera de travailler avec le ministère de l'Éducation et en étroite coordination avec l'Équipe pays des Nations Unies pour recueillir des fonds additionnels pour le financement d'activités de relèvement dans le domaine de l'éducation. Au titre du volet thématique « Construction de la paix et résolution des conflits » du Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, l'UNESCO participera, à hauteur de 350 000 dollars environ, à la mise en œuvre du projet conjoint des Nations Unies sur « la prévention des conflits par l'autonomisation des communautés locales et le renforcement des institutions en Haïti ». En partenariat avec la MINUSTAH, le PNUD, le FNUAP, l'UNIFEM et l'OIM, l'Organisation engagera des actions notamment en vue du renforcement des services d'information, de l'introduction de programmes scolaires d'éducation à la paix, du soutien aux organisations de jeunesse pour la prévention de la violence juvénile, ainsi que pour l'analyse et la diffusion de matériel de soutien à l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

96. L'UNESCO maintient son appui aux pays confrontés à des **situations de post-catastrophe naturelle**. Face aux lourdes conséquences de l'inondation dans l'Est de la **Namibie**, l'UNESCO a procédé à une évaluation des besoins spécifiques à la situation de post-catastrophe des six régions touchées par l'inondation. Trois projets, financés à hauteur de 1 019 000 dollars des États-Unis, ont été intégrés à l'Appel consolidé révisé lancé le 29 juillet 2009, à savoir : un projet de rattrapage pour les élèves ayant manqué l'école pendant la période d'inondation, le soutien apporté aux communautés et aux planificateurs de l'éducation afin de se préparer aux effets des inondations annuelles et de les atténuer, ainsi qu'un projet visant à renforcer l'aptitude des centres médias communautaires à rendre plus efficace la diffusion des messages pouvant sauver des vies. Le Fonds du patrimoine mondial a versé une somme de 110 000 dollars des États-Unis pour appuyer les efforts de réhabilitation. À **Myanmar**, la mise en œuvre des deux projets éducatifs s'inscrivant dans le cadre de l'appel humanitaire révisé du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies en faveur des victimes du cyclone Nargis est bien engagée. Ces projets visent à améliorer la capacité de relèvement dans le secteur de l'éducation et à intégrer la réduction du risque de catastrophes et la préparation aux situations d'urgence au sein du système éducatif, notamment au cours de la reconstruction, afin de garantir un futur plus sûr grâce à une approche communautaire, participative et multisectorielle, axée sur les processus et intégrant la population locale.

### III. RÉFORME DES NATIONS UNIES ET GESTION

97. Le Directeur général a participé à la troisième réunion du **Groupe consultatif du GNUD** au niveau des chefs de secrétariat à Genève, le 15 juillet. Cette réunion, présidée par Mme Helen Clark, récemment nommée au poste d'Administratrice du PNUD et de Présidente du GNUD, a porté sur les thèmes suivants : comment le système d'aide au développement de l'ONU pourrait améliorer son fonctionnement et renforcer son engagement au service des Objectifs du Millénaire pour le développement, le statut de l'Initiative « Unis dans l'action » et les capacités nécessaires pour que le système d'aide au développement de l'ONU puisse tirer parti de son avantage comparatif.

98. Face à l'actuelle crise économique et financière mondiale, l'UNESCO contribue aux **initiatives du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS)**, par lequel le système des Nations Unies coordonne son action collective. L'UNESCO a recommandé que la communauté internationale « investisse pour sortir de la crise » en maintenant – et, le cas échéant, en renforçant – les investissements dans tous les domaines sociaux, y compris l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information. L'expérience a montré que les domaines de compétence de l'UNESCO risquaient de connaître des coupes budgétaires sévères, avec les effets à long terme que cela suppose. Cela vaut pour les ressources allouées au niveau national comme pour les fonds d'aide au développement. Un recul des investissements dans ces domaines risquerait de compromettre les avancées importantes et durement obtenues des décennies précédentes, l'exercice de leurs droits par les générations actuelles et futures et la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international.

99. L'UNESCO reste attachée aux efforts en cours pour accroître la **cohérence du système des Nations Unies**. Au **niveau mondial/interinstitutions**, elle a participé aux débats du CCS et de ses piliers – à savoir le HLCP, le HLCM et le GNUD – ainsi qu'à ceux du Groupe consultatif du GNUD. Faisant valoir son point de vue en tant qu'institution spécialisée du système des Nations Unies, l'Organisation a contribué activement à diverses réalisations importantes de ces groupes, notamment à l'élaboration de mesures d'accompagnement spécifiques pour les pays dans lesquels un nouveau PNUAD est lancé et à la communication de directives pour la mise en œuvre des PNUAD au moyen d'un plan d'action.

100. Au **niveau régional**, l'UNESCO a commencé à s'engager systématiquement dans les équipes de directeurs régionaux chargées d'apporter un appui technique cohérent aux

coordonnateurs résidents et aux équipes de pays, de veiller à la qualité des programmes PNUAD/ONU, de gérer les performances et d'intervenir et régler les différends dans les situations nationales difficiles. Un accord ayant été conclu avec le Directeur du Bureau de la coordination des activités de développement de l'ONU (DOCO) et les présidents des équipes de directeurs régionaux, l'UNESCO peut être représentée au sein de ces dernières par le directeur du bureau régional pour l'éducation et le directeur du bureau régional pour la science de chaque région, qui consulteront régulièrement leurs collègues d'autres secteurs de programme de la région. L'UNESCO peut ainsi faire valoir ses intérêts dans le cadre des activités des équipes de directeurs régionaux et accroître sa visibilité au niveau régional comme au niveau des pays. Pour examiner les premières expériences acquises dans le cadre des équipes de directeurs régionaux et discuter de la suite à donner, l'UNESCO a organisé un atelier avec tous les directeurs régionaux et secteurs de programme à Nairobi (Kenya) en juillet 2009, le but étant de procéder à un échange de données d'expérience et de préparer la participation et la contribution futures de l'Organisation.

101. Au **niveau des pays**, l'Organisation contribue activement au processus de programmation commune des équipes de pays des Nations Unies et à la mise en œuvre conjointe par le biais de programmes communs. Au bout de près de deux années d'efforts dans les huit **pays pilotes de l'Initiative « Unis dans l'action »** et dans le cadre d'ensemble du programme de réforme, d'importantes innovations ont été apportées dans la façon dont les institutions du système des Nations Unies travaillent ensemble au niveau national et répondent aux priorités nationales recensées, notamment par le biais du Programme/Plan unique, du Cadre budgétaire unique et d'une équipe de pays unifiée, placée sous la direction d'un coordonnateur résident habilité. Les récents **bilans** des pays pilotes de l'Initiative « Unis dans l'action » ont montré que l'expérience avait contribué à renforcer le sens de la collaboration et de la coordination en même temps qu'elle avait stimulé les programmes conjoints et la mobilisation commune des ressources. Il sera important de faire de nouveaux progrès en matière d'harmonisation des pratiques commerciales, notamment sur la question du recouvrement des coûts ainsi qu'en ce qui concerne l'utilisation d'outils définis en commun tels que l'approche harmonisée des procédures de virements d'espèces (HACT), le partage de locaux (le cas échéant), ainsi que les services communs de télécommunication et de voyage. L'action commune sur le terrain est en outre éclairée et guidée par le Cadre de gestion et de responsabilisation applicable au réseau des coordonnateurs résidents et au système des Nations Unies pour le développement d'août 2008 et par son plan de mise en œuvre, par la nouvelle description de poste du coordonnateur résident ainsi que par le mécanisme de règlement des différends entre le coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies.

102. Les leçons tirées et les nouvelles modalités d'une collaboration plus cohérente seront appliquées à **une nouvelle génération de documents de PNUAD**, conçus en s'appuyant davantage sur les résultats pour mieux répondre aux priorités nationales de développement. Le lancement prochain de documents UNDAF pour quelque 90 pays jusqu'en 2012 sera pour le système des Nations Unies dans son ensemble, et pour l'UNESCO en particulier, une occasion importante de faire en sorte que les Nations Unies apportent le meilleur soutien possible aux pays pour leur permettre de réaliser leurs priorités nationales de développement et d'avancer dans le sens de l'application des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment des OMD. Les pays soucieux de s'inspirer des leçons et bonnes pratiques issues de l'Initiative « Unis dans l'action » pourront tirer financièrement parti d'allocations versées par le Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD, pour lequel certains nouveaux bailleurs de fonds ont indiqué qu'ils s'engageraient à long terme. La supervision est assurée par un Comité directeur où l'UNESCO est représentée et qui a tenu ses premières réunions au cours du premier semestre de cette année. L'UNESCO est parvenue à faire admettre que les commissions nationales participent davantage aux activités des équipes de pays, en particulier quand l'UNESCO n'est pas institution résidente. En conséquence, les programmes de formation destinés aux commissions nationales porteront désormais aussi sur le processus de réforme des Nations Unies ainsi que sur la programmation commune par pays.

103. Après avoir beaucoup réfléchi et consulté, le Directeur général présente les résultats du deuxième examen de la **stratégie de décentralisation** de l'Organisation dans le document 182 EX/6 Partie II. En s'appuyant sur les hypothèses de travail examinées par l'équipe spéciale d'examen de la décentralisation, et après évaluation à l'aide d'un logiciel de simulation spécialement conçu à cet effet, le Directeur général propose deux options fondamentales selon lesquelles l'UNESCO pourrait continuer à renforcer sa structure décentralisée tout en s'adaptant lorsque c'est possible aux exigences de l'actualité, y compris lorsqu'elles concernent la réforme des Nations Unies au niveau des pays. Le rapport donne un compte rendu factuel, fondé sur de nombreuses données, des améliorations considérables qui n'ont pas cessé d'être apportées au réseau à la suite des réformes que le Directeur général a lancées en 2000. Si nombre des faiblesses relevées à l'époque du premier examen de la décentralisation et dûment signalées aux organes directeurs en 2005 ont depuis été efficacement corrigées, le document relève également très franchement les insuffisances qui demeurent et dont beaucoup peuvent être attribuées au manque de ressources additionnelles nécessaires pour renforcer encore le réseau hors Siège. Il aborde ensuite les impératifs de la réforme des Nations Unies et le contexte d'ensemble tel qui se présente aujourd'hui. Les deux options proposées issues de cet examen spécifient les investissements supplémentaires que l'une et l'autre entraîneraient. À la lumière des ajustements proposés dans ces deux options, le Directeur général conclut que la résolution adoptée par la Conférence générale en 1999, et qui énonce les points fondamentaux de la politique de décentralisation devra désormais être réexaminée, notamment pour que l'existence de bureaux au niveau des pays ne relève plus du concept d'« exceptionnalité ». Les propositions portent aussi sur des sujets comme l'évolution des besoins en ressources humaines, la création de nouvelles fonctions hors Siège et les améliorations à apporter aux filières hiérarchiques. Il est proposé que le Conseil donne son avis sur les propositions faites à la Conférence générale en vue d'une résolution finale. Une annexe détaillée est jointe à la décision concernant les critères fondamentaux révisés pour une mise en œuvre rationnelle de la décentralisation. Le projet de décision propose que le Directeur général soit prié de présenter au Conseil exécutif à sa 185<sup>e</sup> session une proposition intégrée unique reflétant les débats du Conseil exécutif et de la Conférence générale sur cette question.

104. Les activités de mise en œuvre du Plan d'action en vue de l'amélioration et de la gestion des activités extrabudgétaires de l'UNESCO se sont poursuivies. Le **Programme additionnel complémentaire** (CAP) d'activités extrabudgétaires visées/projetées a été mis à jour et comprend 908 projets, dont 14 ont à ce jour suscité l'intérêt de donateurs. Afin de renforcer la cohérence entre les activités extrabudgétaires et les activités du Programme ordinaire, le délai imparti à l'élaboration du 35 C/5 CAP est synchronisé avec celui des plans de travail du Programme ordinaire (35 C/5). En ce qui concerne l'application du plan stratégique de mobilisation de ressources (181 EX/INF.5), les efforts se concentrent sur le renforcement de la formation en matière d'activités extrabudgétaires pour le personnel des bureaux hors Siège. Les possibilités de renforcement de la mobilisation de ressources avec des partenaires du secteur privé sont actuellement à l'étude.

105. Dans la cadre de l'application de la **politique de recouvrement des coûts**, l'UNESCO a lancé en 2008 une étude de mesures des coûts et, parallèlement, une étude d'harmonisation de la politique de recouvrement des coûts lancée conjointement par le Bureau de la coordination et des activités de développement (DOCO) et le Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM). Les résultats de l'étude de mesure des coûts, présentée au Conseil dans le document 182 EX/42, donnent une idée claire de la structure des coûts à l'UNESCO et fait ressortir l'importance d'une politique de recouvrement des coûts en montrant quel serait le niveau de subventionnement croisé en l'absence d'une politique de ce type. De plus, en s'appuyant sur le taux harmonisé de dépenses d'appui au programme (PSC) pour les fonds d'affectation spéciale multidonateurs (MDTF), les programmes conjoints des Nations Unies et les initiatives « Unis dans l'action », le Groupe de travail du HLCM, coprésidé par l'UNESCO, est en train de mettre le point final à l'étude de GNUD-HLCM qui vise à accélérer l'harmonisation des politiques de recouvrement des coûts entre institutions du système des Nations Unies. Pour améliorer la transparence et l'efficacité de la mise en œuvre de la politique et mieux faire comprendre le processus de budgétisation ainsi que la

politique de recouvrement des coûts, les processus internes et outils techniques font l'objet d'un examen. Des sessions de formation sont également en cours pour les spécialistes du programme et attachés d'administration au Siège et hors Siège.

### Gestion interne

106. L'extension du Système financier et budgétaire (**FABS**) aux bureaux hors Siège et instituts de l'UNESCO est entrée dans sa phase finale avec le déploiement des modules clés restants. En juillet 2009, environ 80 membres du personnel venus de 40 bureaux et instituts ou centres plus petits (IIRCA, IESALC, UNEVOC et TWAS) ont été formés à l'utilisation des modules Gestion du matériel (MM) et Gestion des voyages (TV), qui sont indispensables à la conformité aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Il leur a également été donné accès aux mêmes fonctionnalités Finance (FI) qu'au Siège. Une interface simple et conviviale a été mise en place afin de faciliter l'utilisation de ces nouveaux modules. Elle devrait être en service à partir de septembre 2009 et contribuera à garantir la conformité aux normes IPSAS avant la date butoir de la fin de l'année. Cette même interface sera également installée au Siège, ce qui devrait faciliter considérablement la gestion des achats et des contrats dans l'ensemble de l'Organisation. Les travaux visant à intégrer les instituts et centres restants de l'UNESCO – à savoir l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL) à Hambourg et le Centre international de physique théorique (CIPT) à Trieste – se sont poursuivis. Un plan détaillé de FABS a été préparé pour l'UIL et celui destiné au CIPT est en cours d'élaboration et devrait être prêt d'ici à novembre 2009. L'intégration de l'UIL et du CIPT parachèvera la mise en œuvre de FABS avec le champ d'application initialement prévu.

107. Une nouvelle étape a été atteinte dans la mise en place du nouveau système de gestion des ressources humaines – **STEPS**. Il convient de rappeler qu'après le lancement du système, en avril 2007, seules les fonctionnalités de base nécessaires pour gérer la paie étaient disponibles. L'absence de flux automatiques, notamment, empêchaient les utilisateurs de profiter pleinement du nouveau système pour accroître l'efficacité des processus et réduire le flux de documents papier. Suite à d'intenses préparatifs menés au premier semestre 2009, les exigences fonctionnelles détaillées ont été remplies pour la gestion des postes et l'administration du personnel et la mise en place des flux de travail correspondants a démarré en août 2009. Ils devraient être opérationnels d'ici à la fin de l'année. Comme les modules relatifs aux contrats et à la gestion des voyages dans FABS, ils seront raccordés à SAP-STEPS et intégrés au Portail SharePoint de l'UNESCO. Leur mise en service allégera la charge de travail et réduira la quantité de documents écrits à HRM et dans les autres services centraux ainsi que dans les bureaux administratifs de l'ensemble du Secrétariat. Les délais de traitement de la gestion des postes et des mouvements de personnel ainsi raccourcis devraient contribuer à une gestion plus efficace des ressources humaines. La mise en œuvre des autres fonctionnalités de STEPS – comme le recrutement électronique, le perfectionnement et la formation du personnel – est envisagée en 2010-2011. Cependant, elle dépendra essentiellement de la disponibilité des fonds nécessaires.

108. La responsabilité de la gestion de **SISTER** a été confiée en mars 2009 à un Comité de gestion co-présidé par l'ADG/BSP et DIR/BB, avec la participation de DIR/DIT et DADG/ED. Afin d'évaluer le caractère fonctionnel de l'application et d'en guider le développement, ce nouveau Comité a demandé une analyse technique dont les résultats seront disponibles prochainement. En attendant, un outil alternatif a été mis en place pour la préparation du C/5.

109. Le projet **IPSAS** est entré dans une autre phase importante avec l'introduction des changements et de la formation informatiques ainsi que la préparation de soldes d'ouverture exacts afin d'obtenir des états financiers conformes aux IPSAS pour 2010. On s'emploie également à déterminer quelles incidences la mise en œuvre des normes IPSAS aura sur la documentation interne de l'Organisation afin de veiller à ce que les ajustements apportés y soient correctement reflétés. Il est également envisagé de produire un Manuel d'orientation visant à aider le personnel pendant la période de transition.

110. L'application obligatoire des IPSAS à la fin de cette année améliorera encore l'environnement de contrôle de l'UNESCO et accentuera encore la transparence et l'obligation redditionnelle du Secrétariat vis-à-vis de ses partenaires. L'UNESCO sera probablement l'une des rares organisations du système des Nations Unies à respecter la date butoir de 2010 fixée par l'Assemblée générale de l'ONU. Cependant, d'importantes ressources seront nécessaires au cours de l'exercice 2010-2011 pour préparer la toute première série d'états financiers conformes aux IPSAS. Le document 182 EX/45 demande au Conseil exécutif d'autoriser le Directeur général à identifier des sources d'économie dans le budget de l'exercice biennal en cours afin de combler le déficit de financement.

111. En ce qui concerne la mise en place d'un **Programme de déontologie** à part entière au sein du Secrétariat, un atelier a été organisé le 15 juin, à l'UNESCO avec la participation d'un responsable du Service de déontologie du FMI qui a fait un exposé sur la création d'un Bureau de déontologie dans une organisation internationale. A la suite de cet atelier, le mandat du Bureau de déontologie est en cours d'examen sur la base de la conception d'un cadre éthique pour traiter la question de la protection des dénonciateurs d'irrégularités, par exemple un système de dénonciation volontaire, une politique de protection des dénonciateurs d'abus et une politique de communication d'informations financières, ainsi que des modalités requises pour garantir une interaction appropriée entre le Bureau de déontologie et d'autres services centraux tels que IOS, BOC, et HRM. Le responsable de la déontologie est entré en fonctions et devrait jouer un rôle essentiel en promouvant les valeurs et principes éthiques qui devraient guider la conduite et le comportement du personnel.

112. La culture de l'évaluation est une composante indispensable du processus permanent d'amélioration et de supervision à l'UNESCO. Le document 182 EX/24 présente trois scénarios possibles pour l'**évaluation externe approfondie** de l'Organisation qu'il est proposé d'effectuer. Tous reconnaissent l'importance de mener cette évaluation de manière indépendante, tournée vers l'avenir et stratégiquement ciblée. Cet exercice pourrait déboucher sur des recommandations réalistes permettant à l'Organisation de répondre aux besoins et aux défis futurs, tout en tenant compte des changements cumulatifs et des réformes menées au cours de ces dernières années, des problèmes prévisibles et des tendances pertinentes.

113. Le calendrier d'**audit interne** est resté chargé et a porté sur les risques et les contrôles, la performance et l'efficacité. À ce jour, 36 interventions ont été menées depuis le début de l'exercice biennal. Elles ont notamment concerné les bureaux hors Siège, les achats et les contrats, les voyages et l'assistance temporaire, ainsi qu'une série de systèmes et de pratiques liés aux technologies de l'information. Tout en indiquant la nécessité d'intensifier les efforts dans quelques domaines, IOS a montré que le cadre de contrôle interne est, dans l'ensemble, efficace.

114. Le document 182 EX/6 Partie I présente les principaux résultats de la **réforme de la politique du personnel** et fait le point sur l'application de la Stratégie à moyen et à long terme relative à la dotation en personnel. Des progrès notables ont été accomplis, entre autres, l'amélioration significative de la répartition géographique et de la parité des sexes. Les effectifs **hors Siège** ont été renforcés, avec une augmentation nette de 142 postes (34 C/5) sur le terrain depuis 2000. Pour favoriser une décentralisation accrue, le Directeur général a élaboré une stratégie de mise en œuvre de la mobilité géographique que le Conseil exécutif a approuvée à sa 181<sup>e</sup> session (avril 2009). Cette stratégie insiste sur l'idée que la **mobilité géographique** a pour moteur les besoins organisationnels, en particulier la nécessité d'assurer une exécution efficace des programmes de l'UNESCO. Depuis 2008, l'accent a été mis sur l'évaluation des principales politiques des ressources humaines. Des audits de performance des politiques de rotation, de promotion et d'évaluation des performances du personnel ainsi que des contrats d'assistance temporaire ont notamment été effectués par le Commissaire aux comptes. IOS, à la demande du Bureau de la gestion des ressources humaines a également procédé à des **évaluations de la politique de recrutement et du Programme de promotion au mérite**. Ces rapports sont disponibles sur Internet. L'appel d'offres pour le développement d'un système d'évaluation des

performances à 360° est conclu et l'évaluation des soumissions en vue de la sélection d'un fournisseur est sur le point de commencer.

115. Le **Plan de rénovation des bâtiments du site Fontenoy du Siège de l'UNESCO** (Plan Belmont), exécuté de 2000 à 2009, a été mené à bien avec succès et en temps voulu, dans les limites du budget autorisé par la Conférence générale et le Conseil exécutif. Il convient de rappeler qu'il a été réalisé en deux grandes phases. Les travaux de sécurité d'urgence entrepris au titre de la phase I ont débuté en août 2001. Ils ont considérablement amélioré la sécurité incendie dans le bâtiment et les sous-sols du site Fontenoy et donné lieu à la rénovation des cuisines de Fontenoy afin de les mettre aux normes sanitaires du pays hôte. De 2002 jusqu'à la fin du premier trimestre 2004, les travaux ont concerné la sûreté, la restauration des brise-soleil des façades, l'étanchéité des terrasses des bâtiments I et III et de la Piazza ainsi que la mise en conformité du bâtiment IV et du parking de Fontenoy. La phase II du Plan Belmont pour le site Fontenoy a débuté en 2004. Elle incluait la modernisation des bureaux et des parties communes des bâtiments I, III et IV ainsi que du restaurant du septième étage. Ces travaux comprenaient la rénovation des façades en verre, la remise à neuf des réseaux techniques (électricité, téléphone, informatique et plomberie) et l'installation de la climatisation. De plus, chaque étape de la seconde phase comportait une série de travaux et de modifications importantes apportées aux locaux techniques de l'UNESCO. De nouvelles salles techniques destinées à abriter les installations de conditionnement de l'air et autres ont dû être construites, entraînant une réorganisation complète des services et des équipements situés dans les sous-sols. Le Directeur général inaugurera officiellement le site rénové le 25 septembre 2009.

116. Par sa décision 179 EX/34, le Conseil invitait le Directeur général à identifier les ressources nécessaires pour permettre de se conformer aux **normes de sécurité applicables au Siège**. Une équipe spéciale sur la sécurité et la sûreté créée par le Directeur général a réalisé une étude pertinente avec le concours d'une équipe d'experts mandatée par la Préfecture de police (septembre 2008 – mars 2009) et INTERPOL (avril-juin 2009). Le Plan de sécurité à moyen terme établi par l'équipe spéciale est présenté dans le document 182 EX/44 qui indique les mesures nécessaires par ordre de priorité. Le Conseil est invité à approuver le Plan à moyen terme tel que présenté dans ce document et à recommander à la Conférence générale d'autoriser le Directeur général à transférer 1,8 million de dollars d'éventuels fonds non dépensés du 34 C/5 sur le Compte spécial pour la sécurité en vue de la construction d'un poste de sécurité avancé à l'entrée principale Fontenoy.

117. Des informations générales sur **le virus de la grippe** sont dispensées à tous les visiteurs aux différents comptoirs de réception de l'UNESCO et des informations sur les mesures préventives régulièrement diffusées auprès du personnel et des délégations permanentes. Fin août 2009, la situation dans le pays hôte (France) n'avait pas atteint le stade de la pandémie, mais la cellule de crise du Secrétariat surveille la situation.

### **Relations avec les États membres et les partenaires**

118. Le **Programme de participation** pour 2008-2009 a fait l'objet de 1 450 demandes, pour un total de 35 741 939 dollars. En août 2009, 891 requêtes s'élevant à 17 158 137 dollars avaient été approuvées, portant le taux d'approbation à 98% de l'enveloppe globale, non compris l'aide d'urgence. Celle-ci a donné lieu à 29 demandes, pour un montant total de 1 344 759 dollars. A la demande du Directeur général, plusieurs États membres se sont abstenus de présenter des demandes, ce qui a permis de maintenir au même niveau qu'en 2006-2007 le montant des contributions accordées aux pays appartenant aux catégories prioritaires. Néanmoins, certains États membres n'ont pu encore en bénéficier, car ils restent redevables de rapports financiers et d'activités relatifs aux exercices précédents.

119. Les travaux de mise à jour et d'amélioration des matériels, outils et services de communication fournis aux **commissions nationales** sont en cours. Ils comprennent notamment l'amélioration de la base de données du Secrétariat concernant les commissions nationales et la

réalisation d'une étude de faisabilité relative à la création d'un réseau Extranet destiné aux États membres. Un certain nombre de publications, telles que « Architecture des commissions nationales pour l'UNESCO », « Partenariat avec les commissions nationales africaines », « Associer les commissions nationales au processus de programmation conjointe par pays des Nations Unies », ainsi qu'un bulletin d'information intitulé « Les commissions nationales en action », seront lancés lors de la 35e session de la Conférence générale.

120. Le **partenariat avec des représentants élus (parlementaires, maires et autorités locales) et avec le mouvement des Clubs UNESCO** continue de se développer. La troisième réunion du Forum arabe des parlementaires pour l'éducation (FARPED) qui s'est tenue au Caire à la mi-avril 2009, ainsi que de la deuxième réunion du Forum africain des parlementaires pour l'éducation (FAPED) à Dakar en mai 2009 et la réunion du Bureau du Forum Asie-Pacifique des parlementaires pour l'éducation (FASPPED) à Jakarta (Indonésie) en juin 2009 ont contribué à resserrer les liens tissés avec ces réseaux de parlementaires pour promouvoir l'EPT. Une Conférence des parlementaires d'Amérique latine et des Caraïbes est prévue pour le premier semestre 2010 en vue du lancement d'un Forum pour l'éducation dans cette région. La Conférence des parlementaires pour l'UNESCO se réunira le 3 octobre 2009 au Siège afin d'analyser les moyens de promouvoir les objectifs de l'Organisation dans les législations et les budgets nationaux.

121. Un **Forum des partenaires de l'UNESCO** ayant pour vocation de réunir l'ensemble des acteurs externes qui soutiennent et défendent les idéaux de l'Organisation se tiendra le lundi 5 octobre dans le cadre de la 35e session de la Conférence générale, dont il fera partie intégrante au même titre que le Forum de la jeunesse et suivant un format analogue. Sur le thème de « L'UNESCO et ses partenaires : des partenariats multiples pour un idéal commun », il sera l'occasion de démontrer l'importance de la coopération établie par l'Organisation au sein de la société civile en vue d'y relayer son action et d'en accroître la visibilité.

122. En ce qui concerne les **publications**, le Secrétariat a poursuivi son action pour la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes au sujet des « Activités de publications de l'UNESCO ». La recommandation sur la diversité linguistique a notamment reçu un important début d'application pour ce qui est de la langue arabe, grâce à un financement extrabudgétaire de l'Arabie saoudite, pour un montant total de 3 millions de dollars. Des progrès restent cependant nécessaires pour les autres langues. Les autres recommandations ayant été mises en œuvre, l'Organisation dispose désormais d'une politique de publication et de distribution conforme aux souhaits des États membres.